

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

**Ministère de l'Action Sociale,
de la Promotion Féminine et de l'Enfance**

**Rapport de la République de Guinée
sur l'Évaluation de la Mise en Oeuvre
du Programme d'Action de Beijing+20**

Mai 2014

SOMMAIRE

Introduction	4
PREMIERE PARTIE: Analyse Générale des Réalisations et des obstacles rencontrés rencontrés depuis 1995	4
A. les trois à cinq réalisations les plus importantes du pays dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	4
B. les trois à cinq obstacles les plus importants dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	4
C. Les échecs ou revers essuyés dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	4
D. Les principales modifications apportées aux textes constitutionnels, législatifs ou juridiques pour promouvoir dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	4
E. la part approximative du Budget National qui est consacrée dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	4/5
F. Le Mécanisme en place pour assurer un dialogue régulier entre le Gouvernement et la Société civile	5
G. Les principales formes de coopération nationale bilatérale sous régionale ou régionale auxquels le Pays participe pour appuyer le partage des connaissances, données d'expériences dans le suivi et la mise en œuvre de la déclaration, du programme d'action de Beijing et les textes de la vingt-troisième session de l'Assemblée Générale	5
H. Les Conditions et mesures par lesquelles les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de façon générale, et particulièrement ceux qui portent sur l'égalité des sexes ont facilité ou renforcé la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing	5/6
DEUXIEME PARTIE: Progrès accomplis depuis 2009 dans la mise en œuvre des domaines critiques du programme d'action	6
1. Femmes et Pauvreté	6/7
2. Femmes, Education et Formation...	7/8
3. Femmes et Santé.	8/10
4. Violences à l'égard des Femmes.	10/11
5. Femmes et Conflits Armés.	11/13
6. Femmes et l'Economie	13/14
7. Femmes et Prise de Décisions.	14
9. Mécanismes Institutionnels Chargés de favoriser la promotion de la femme..	14/16
9. Droits fondamentaux de la Femme./	17
10. Femmes et Medias	17/19
11. Femmes et Environnement.	19
12. La Petite Fille.	19/21
TROISIEME PARTIE: Données et Statistiques.	22/36
QUATRIEME PARTIE: Priorités qui se dessinent	37
1-Défis	37
2- Perspectives	37
CONCLUSION	37
ANNEXE	37

SIGLES ET ACRONYMES

MASPFE	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MS	Ministère de la Santé
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MEPU-EC	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et l'Education Civique
METFP	Ministère de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle
MEAF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MFPREMA	Ministère de la Fonction Publique, de la Reforme et la Modernisation de l'Administration
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MA	Ministère de l'Agriculture
CNT	Conseil National de la Transition
CENI	Commission Electorale Nationale Independante
DNPFG	Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre
DNEPPE	Direction Nationale de l'Education Préscolaire et la Protection de l'Enfance
DGATCAPF	Direction Générale d'Assistance Technique aux Centre d'Auto- Promotion Féminine
OPROGEM	Office de Protection du Genre de L'Enfant et des Moeurs
AGUIPE	Agence Guinéenne pour l'Emploi
CNLS	Comité National de Lutte contre le Sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des femmes
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
PNPF 1 & 2	Politique Nationale de la Promotion Féminine
PNG	Politique Nationale du Genre
PAPG	Programme Appui à la Promotion du Genre
VBG	Violences Basées sur le Genre
MGF/E	Mutilation Génitale Féminine et Excision
PCLMGF/E	Programme de Lutte contre les Mutilations Génitales Féminines et Excision
ONVBG	Observatoire National sur les Violences Basées sur le Genre
COGUIFEM	Conseil Guinéen des Femmes
PROSMI	Programme pour la Santé Maternelle et Infantile
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
MGF/E	Mutilation Génitale Féminine/Excision
PNDS	Politique Nationale du Développement Sanitaire
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
PFM	Programme Plate-Forme Multifonctionnelles
SOU	Soins Obstétricaux d'Urgence
SONUB	Soins Obstétricaux d'Urgence de Base
SONUC	Soins Obstétricaux d'Urgence Complets
SR	Santé de la Reproduction
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
NAFA	Centre deSeconde Chance
GIZ,	Coopération Internationale Allemande
PSI	Programme Social International
CONAG/DCF)	Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et Citoyenneté des Femmes
REFMAP	Réseau des Femmes Ministres et Anciennes Parlementaires
AFELPAG	Association des Femmes Leaders pour la Parité en Guinée
REGESS	Réseau Guinéen d'Economie Sociale et Solidaire
RENACOT	Réseau National des Communicateurs Traditionnels de Guinée
PF	Planification Familiale

ONG	Organisation Non Gouvernementale
CDV VIH/SIDA	Centre de Dépistage Volontaire du VIH/SIDA
PNIASA	Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNRSE	Programme de Réintégration Socioéconomiques
IST	infections sexuellement transmissibles
TAMA	Taux d'Achevement Moyen Annuel
IES	Institutions d'Enseignement Supérieur
TBS	Taux Brut de Scolarisation

INTRODUCTION

En République de Guinée, l'engagement du gouvernement, en rapport avec les partenaires au développement et les organisations de la société civile, a permis d'atteindre des résultats probants dans les 12 domaines de la plate-forme d'action de Beijing pour la période 2000 - 2015.

Le rapport dont la quintessence est déclinée dans les pages qui suivent, se situe dans l'axe des préparatifs du 20^{ème} anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing sur l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action adoptés à la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995 et les objectifs définis par la 23^{ème} Session extraordinaire de l'Assemblée Générale en 2000 intitulée « Femmes, Développement et Paix ».

Concrètement, des dispositions ont été prises pour matérialiser les objectifs de développement du millénaire concernant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

En somme, les actions entreprises visent à réduire le fossé qui existe entre la situation de fait et la situation de droit des femmes.

Du point de vue de la structuration, ce rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing obéit aux articulations suivantes :

- **'Introduction ;** L
- **a Première Partie :** analyse générale des réalisations accomplies et des obstacles rencontrés depuis 1995 ; L
- **a Deuxième Partie :** progrès accomplis depuis 2009 dans la mise en œuvre des 12 domaines critiques du Programme d'action ; L
- **a Troisième Partie :** données et statistiques ; L
- **a Quatrième Partie :** les priorités qui se dessinent ; L
- **a Cinquième Partie :** la conclusion ; L
- **a Sixième Partie :** annexe. L

PREMIERE PARTIE

Analyse Générale des Réalisations et des Obstacles rencontrés depuis 1995.

Les trois à cinq réalisations les plus importantes du pays dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

- 1) La création du projet Appui à la Promotion du Genre, dont l'**objectif fondamental** est de lutter contre les disparités entre les sexes qui a abouti à la dotation du pays d'une Politique Nationale du Genre assortie de son plan d'action stratégique de mise en œuvre, suivi de la mise en place des cellules genre dans les départements ministériels.
Objectifs spécifiques :
 - a) Autonomisation de la femme (surtout celles du monde rural) ;
 - b) Budgétisation sensible au genre.
- 2) **La mise en place du Programme pour la Santé Maternelle et Infantile (PROSMI) ; ce programme lutte contre la mortalité maternelle et infantile et renforce la gratuité de la césarienne initiée par le Président de la République, le Professeur Alpha Condé;**
- 3) La mise en place du Fonds d'Appui aux activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes par le Président de la République ;
- 4) La Politique Nationale pour la Scolarisation de la Jeune Fille.

Les trois à cinq obstacles les plus importants dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

- 1) La persistance des pesanteurs socioculturelles, qui rendent difficile l'application des mesures prises en faveur de la promotion de l'égalité de sexes ;
- 2) La faible application des lois protégeant et promouvant le droit des femmes ;
- 3) Insuffisance des ressources allouées aux programmes et projets de lutte contre les disparités entre les sexes ;
- 4) Le faible accès des femmes aux structures de micro-finance ;

Les échecs ou revers essuyés dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

- 1) La difficulté de réduire voire éradiquer la mutilation Génitale Féminine /Excision, par le refus de certains leaders religieux et traditionalistes ;
- 2) Le mauvais positionnement des femmes sur les listes électorales n'ayant pas permis le respect du quota de 30%.
 - **Mesures d'atténuation** : la signature conjointe de l'Arrêté d'interdiction des mutilations génitales féminines en guinée (Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de la Santé, Ministère de la Justice, Ministère de la Sécurité et Ministère de l'Information et de la Communication)

Les principales modifications apportées aux textes constitutionnels et législatifs ou juridiques pour promouvoir la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

- 1) Le Projet de Code Civil révisé, actuellement au niveau de l'Assemblée Nationale pour adoption;
- 2) Le projet de Loi sur la parité prenant en compte le genre, actuellement au niveau de l'Assemblée Nationale pour adoption ;
- 3) Le Code de l'Enfant ;

- 4) La Loi L /010/2000, sur la Santé de la Reproduction interdisant les mutilations génitales féminines/excision :

La part approximative du budget national qui est consacrée dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Il est à retenir que la part du budget national, consacrée pour la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est de 10% du montant alloué par les partenaires au développement.

A- Les Mécanismes mis en place pour assurer un dialogue régulier entre le gouvernement et la société civile.

- 1) Les Comités Préfectoraux et Régionaux de suivi de la CEDEF;
- 2) Les Comités de Pilotages des différents Programmes et Projets;
- 3) Le Groupe Thématique Genre.

Pour la mise en œuvre et le suivi de la déclaration et le programme d'action de Beijing, il existe une synergie d'action entre le Gouvernement et les intervenants en la matière. Notamment les organisations de la société civile (ONG) et les confessions religieuses.

B- Les principales formes de coopérations nationales, bilatérales sous régionales ou régionales auxquelles le pays participe pour appuyer le partage des connaissances données d'expériences dans le suivi et la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing et les textes de la vingt-troisième session de l'Assemblée Générale.

- Les foras, les ateliers, les séminaires, les journées de célébration, les rencontres internationales.

Les résultats atteints grâce à ces activités sont entre autres :

- La dotation du pays d'une politique nationale du genre et de son plan d'action stratégique de mise en œuvre ;
- Le projet de code civil révisé ;
- Le projet de loi sur la parité ;
- La mise en place des points focaux érigés en cellules genre dans les départements ministériels ;
- L'existence d'un Observatoire National sur les VBG ;
- Les antennes de prise en charge médicale des victimes de violences basées sur le genre ;
- Les mécanismes de suivi régionaux de la CEDEF(8) ;
- Les mécanismes de suivi Préfectoraux de la CEDEF(6).

C- Conditions et Mesures par lesquelles les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) de façon générale, et particulièrement ceux qui portent sur l'égalité des sexes, ont facilité ou renforcé la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing.

Cela s'est traduit dans les domaines suivants :

➤ **Education :**

- Elimination des obstacles qui entravent l'accès des garçons et des filles à l'éducation ;
- Existence d'un Programme sectoriel de l'Education ;
- Campagnes de sensibilisation pour mobiliser la communauté nationale sur l'importance de la scolarisation des filles ;
- Formation des enseignants sur les questions de genre ;
- Aide aux familles en milieu rural pour la scolarisation des filles ;
- Création d'espace d'échange favorisant un progrès continu dans le domaine de l'éducation des filles et des garçons en zone rurale ;
- Augmentation du taux net d'inscription qui a connu une harmonisation à 32% en 2004-2005 à 33% en 2005-2006 ;

- Existence d'un noyau de formateurs des cercles de concertation sur le contenu de la formation en Genre pour vulgarisation dans les établissements d'Enseignement Supérieurs IES, respectifs de 2008 à 2009 ;
- Erection des comités d'équité de l'éducation en Secrétariat Technique avec rang de service rattaché ;
 - **Santé :**
- Appui au Programme du Développement Sanitaire avec la Banque Mondiale(PNDS) ;
- Programme conjoint UNFPA/UNICEF de lutte contre les Mutilation Génitale Féminine/Excision (2008-2017) ;
- Adoption de la Loi n 25/AN/2005, relative à la prévention, à la prise en charge et le contrôle du VIH/SIDA ;
- Existence du Programme de Maternité sans Risques.

DEUXIEME PARTIE

Progrès accomplis depuis 2009 dans la mise en œuvre des domaines critiques du programme d'action de Beijing.

1- FEMME ET PAUVRETE

Objectif stratégique 1 *Revoir, adopter et appliquer des politiques macroéconomiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté.*

Le gouvernement guinéen en collaboration avec ses partenaires a initié plusieurs politiques, programmes et projets qui prennent en compte la lutte contre la pauvreté des femmes. Parmi lesquels nous pouvons citer :

- Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté DSRP III (2013-2015) ;
- Le Programme d'Action Prioritaire (PAP) du DSRP (2013-2015)
- Le Plan Quinquennal pour le Développement (2013-2017) ;
- Le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire(PNIASA).
- La Politique Nationale d'Alimentation et de Nutrition (2005-2015)
- Le Projet Pilote de « les Filets Sociaux Productifs » ;
- Le Programme de Réintégration Socioéconomiques PNRSE ;
- Le Projet de Développement Agricole Base Guinée-Nord ;
- Le Programme Plate-Forme Multifonctionnelles (PFM), (sont dans la plupart des cas gérées par les groupements de femmes) ;
- Le Programme de foyers améliorés et la Promotion des énergies renouvelables de substitution (gaz de butane, biogaz et solaire)
- Le Programme d'Alimentation Scolaire (met l'accent sur la scolarisation et le maintien de la fille à l'école) ;
- La Politique Nationale de la Promotion et Protection Sociale ;
- La Politique Nationale de Santé et de Population

Objectif stratégique 2 *Réviser les législations et les pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources*

- L'existence d'un code foncier ;
- L'existence d'un code minier ;
- L'existence d'un code forestier ;
- Le code des activités économiques ;
- L'existence d'un projet de code civil révisé (à l'Assemblée Nationale pour adoption).

Ces différentes législations garantissent les mêmes droits, aux hommes et aux femmes.

Objectif stratégique 3 *Ouvrir aux femmes l'accès à l'épargne et aux mécanismes et institution de crédit*

Pour contourner les difficultés d'accès des femmes aux institutions de micro finances, elles ont créé d'autres mécanismes tels que les tontines épargnes. En plus des institutions de micro finances de proximité :

- Caisses Yètè Mali;
- Pride finance;
- 3 AE;
- Credit Rural de Guinée;
- MIGUI;
- TRIAS;
- FINADEV;
- CAFODEC;

L'Etat intervient à son tour par la mise en place de fonds à travers des projets et programmes :

- Le Projet d'Appui aux Activités Economiques des Femmes ;
- Le Fonds National d'Appui aux Activités Economiques des Femmes (FONAEF) ;
- Le Fonds d'Appui aux activités Economiques des Femmes (mise en place par le Président de la République) ;
- Fond commun de produit de base

Objectif stratégique 4 *Mettre au point des méthodes tenant compte des spécificités de chaque sexe et chercher les moyens de combattre la féminisation de la pauvreté*

1. FEMMES, EDUCATION ET FORMATION

Objectif stratégique 1 *Assurer un accès égal à l'éducation.*

Dans ce domaine l'Etat avec la Coopération Internationale a fourni des efforts pour rendre effective l'éducation pour tous. Parmi lesquels nous pouvons énumérer :

- L'Elaboration et la mise en œuvre d'une politique efficace assurée par la politique spécifique en éducation des filles ;
- Le Programme Sectoriel de l'Education ;
- Le Programme-Pays Guinée UNFPA (2007-2011) ;
- Appui aux systèmes éducatifs guinéens par la coopération canadienne (scolarisation de la jeune fille)
- L'accroissement du taux brut de scolarisation des filles de 19,7 % en 1991 à 71 % en 2007 ;
- La réduction de l'écart entre le taux brut de scolarisation des enfants en zone rurale et celui des enfants en zone urbaine ;
- La réduction des disparités entre sexe et entre zone ;
- La formation d'un grand nombre d'enseignants aux questions de genre ;
- L'élimination de stéréotypes dans les programmes et les manuels en collaboration avec l'Institut National de Recherches et d'Actions Pédagogiques (INRAP) ;
- La mobilisation d'un grand nombre de bailleurs de fonds ;
- L'adhésion des communautés à la scolarisation des filles ;
- La mise en place des structures à la base (sous-comités d'équité, clubs d'équités, associations des mères d'élèves) ;
- Réalisation et Diffusion des résultats de l'étude sur les violences faites aux filles dans les zones d'études ;
- La mise à jour du document de Politique et des Stratégies Nationales d'Accélération de l'Education des Filles en Guinée ;
- Elaboration du guide du formateur et du module de formation des enseignants sur les violences faites aux filles à l'école en 2008 ;

Objectif stratégique 2 *Eliminer l'analphabétisme féminin*

Pour éliminer l'analphabétisme féminin, l'Etat a mis en place des politiques, programmes et projets, parmi lesquels nous pouvons citer :

- La Mise en place du Programme Triennal d'Alphabétisation des Femmes ;
- La création d'une Direction Générale pour les Centres d'appui à l'autopromotion féminine ;
- Le renforcement des centres mixtes d'alphabétisation professionnelle NAFA

Objectif stratégique 3 Améliorer l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement technique et à l'éducation permanente.

Pour ce faire l'Etat a créé et renforcé les structures pour l'accès à la formation technique et professionnelle dont :

- Encourager les candidatures féminines à l'accès aux filières techniques et à la Formation Professionnelle ;
- Organisation des cours d'appoints pour les filles en difficultés d'apprentissage dans les filières techniques de l'ETFP ;
- Organisation de journées « Portes Ouvertes » en ETFP ;
- Accès des filles dans les filières traditionnelles, leur maintien et leur réussite à travers le tutorat, les campagnes de sensibilisation, l'incitation à l'accès à la formation des sciences techniques à travers les journées portes ouvertes et la valorisation des compétences féminines des « Femmes modèles » ;
- Insertion de 700 jeunes filles/femmes vulnérables dans la formation professionnelle et technique ;
- La mise en stage et le suivi des diplômés dans les organisations professionnelles sectorielles correspondantes ;
- Le développement de partenariat entre le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) et les compagnies minières pour la mise en stage et le développement de certaines filières des mines ;
- la création des filières « Assistance sociale, des NTIC » ainsi que des filières de Génie Civil à la demande des départements concernés ;
- La professionnalisation des 30 finissantes des Centres Nafa (École de la seconde chance de la Haute et de la Moyenne Guinée) aux techniques de transformation et de conservation des produits agro-alimentaires, la saponification et la couture/ confection mode ;
- Le partenariat avec l'Agence Guinéenne pour l'Emploi (AGUIPE) pour la mise en œuvre du projet de formation en technique de recherche d'emploi à l'intention des finissants des institutions de formation technique et professionnelle ;
- La réhabilitation et équipement des Centres de Formations Techniques et Professionnelles ;
- La création des Centres de Formation Post Primaire développant des formations de courte durée dans les filières porteuses telles que : la couture, la coiffure, la floriculture, le carrelage, l'électricité et la maçonnerie ;
- L'introduction du module transversal d'entrepreneuriat pour toutes les options confondues en vue de mieux préparer les diplômés à aborder le marché du travail ;

Objectif stratégique 4 Mettre au point des systèmes d'enseignement et de formation non-discriminatoire

Dans ce domaine l'Etat avec ses partenaires ont développé des mesures correctives, parmi lesquelles il faut citer :

- L'Orientation de plus en plus des filles/femmes vers la filière des engins lourds
- Le Financement de l'égalité homme/femmes garçons et filles en faveur de l'éducation et de la formation des femmes/ filles par l'intégration de la dimension genre, dans les programmes et projets en éducation des filles avec l'appui techniques et financiers des partenaires de mise en œuvre ;
- L'Octroi d'avantages et de prix spéciaux et indicatifs aux filles dans les branches techniques ;
- Le Programme Education pour Tous ;
- L'Appui Canadien au système éducatif guinéen ;
- Le Programme de réhabilitation /construction des Centres d'Appui à l'autopromotion Féminine

Objectif stratégique 6 promouvoir un processus d'éducation et de formation permanente à l'intention des filles et des femmes

- La professionnalisation des Centres Nafa (École de la seconde chance de la Haute et de la Moyenne Guinée) aux techniques de transformation et de conservation des produits agro-alimentaires, la saponification, teinture et la couture/ confection mode et coiffure ;

2. FEMME ET SANTE

Objectif stratégique 1 Elargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité.

Pour assurer un service de santé de qualité pour les femmes de nombreuses actions ont été entreprises :

- L'adoption d'une feuille de route nationale pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle néo-natale et infanto juvénile (2006-2015),
- La gratuité de la césarienne ;
- L'existence d'un Programme de prise et réinsertion socio-économique des femmes victimes de fistules obstétricales ;
- La création d'une fondation pour la promotion de la santé maternelle et infantile (PROSMI) ;
- La gratuité des ARV pour toutes les personnes vivant avec le VIH/SIDA et les maladies opportunistes ;
- La mise en place du Programme Santé Maternelle sans Risques ;
- Gratuité de la prise en charge des personnes victimes de violences basées sur le genre dans les six (6) centres de prise charge (hôpital Jean Paul II, de Yimbaya, de Kamsar, Labé, Kankan et Nzérékoré) ;
- La prise en charge totale des personnes malades du virus Ebola ;
- La Mise en place d'un Comité Interministériel de lutte contre le Virus Ebola.

Les grandes étapes qui ont marqué l'évolution du système de santé sont :

- La revue du système de santé en 2000 ;
- L'élaboration du Plan National Développement Sanitaire (PNDS) 2003-2012;
- L'élaboration et l'adoption de la Loi SR ;
- L'introduction de la Stratégie de Prise en Charge Intégrée des maladies du nouveau-né et de l'Enfant (PCIMNE) ;
- L'introduction de l'enseignement de la Santé de la Reproduction dans la Faculté de Médecine, les écoles de santé et dans les écoles de niveaux inférieurs ;
- La Sécurisation des Produits de la Santé de la Reproduction ;
- La Santé et développement des Jeunes ;
- La Nutrition Alimentation ;

Le Gouvernement de la République de Guinée a adhéré:

- aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD);
- aux Directives de l'Union Africaine pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile.

Partant de ces orientations: Il y a eu

- La mise en place et le fonctionnement des mécanismes de coordination et de relance des soins de santé primaire en 2010 ;
- L'édition du document sur l'expérience des MURIGA ;
- La révision et diffusion du guide de mise en œuvre de la PCIME communautaire.

Objectif stratégique 2 Renforcer les programmes de prévention propres à améliorer la santé des femmes.

A ce niveau beaucoup d'initiatives ont été développées et d'autres encourues de réalisation. Parmi celles-ci nous nous pouvons citer :

- L'Appui aux interventions visant à réduire la propagation de certaines maladies telles que le paludisme, les maladies cardiovasculaires, des infections sexuellement transmissibles (IST), des cancers féminins etc. par la fourniture de services gratuits ou subventions. Telle que la gratuité de la césarienne dans toutes les structures sanitaires du pays.
- Le Renforcement du système d'approvisionnement et de gestion des produits SR.
- Le Renforcement du système de référence et de contre référence ; -
- La Mise en place des mesures d'accompagnement pour la gratuité des soins obstétricaux (dotation en kits de césariennes, subvention des structures).
- L'Intégration des fonctions manquantes de SONUB et de SONUC (équipements complémentaires des centres de santé et hôpitaux, formation des prestataires).
- L'Extension de la PCIMNE clinique et communautaire sur les 10 districts non couverts
- Les Soins Après Avortement (SAA): Extension à tous les Hôpitaux et Centres de santé Urbains.
- La PF injectable au niveau communautaire (1 district) ;
- Le projet l'Égalité de Genre et Droits Reproductifs ;
- La Promotion des pratiques familiales clés (allaitement maternel, vaccination, lavage des mains au savon...)
- La Promotion des méthodes de longue durée et permanentes (Formation des agents des hôpitaux préfectoraux en DIU et LT/in lap) ;
- L'Intégration de la PF aux différentes structures sanitaires privées ;
- L'existence d'un Programme de Prévention de la Transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant ;
- La mise en place d'un programme de maternité sans risque et avortement à risque (2005-2008) ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du Programme Conjoint UNFPA/UNICEF de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines/Excisions (MGF/E) (2008-2013) ;(2014-2017) ;
- L'Elaboration d'un Plan d'action harmonisé de tous les intervenants en matière de lutte contre les MGF/E (2008) ;
- L'élaboration d'une Politique Nationale de la famille en 2008.

Objectif stratégique 3 Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/SIDA et aux autres problèmes de la santé se rapportant à la sexualité et à la procréation.

Dans le domaine du VIH/SIDA, il faut souligner également

- L'adoption d'une Politique Nationale en matière de dépistage volontaire et d'un programme national de prise en charge des Personnes vivant avec le VIH /SIDA,
- La création du Secrétariat Exécutif du Comité National de Lutte contre le SIDA, et ses deux Antennes Régionales ;

- La mise en place des Centre de Dépistage Volontaire du VIH/SIDA(CDV) dans presque toutes les préfectures du pays ;
- L'élaboration des curricula pour l'enseignement sur le VIH/SIDA à la Faculté de Médecine de Conakry
- Le Programme de Dialogue Intergénérationnel sur la Santé Sexuelle ;
- L'Achat et distribution des préservatifs féminins et masculin par le fonds mondial (GIZ, PSI- Guinée..),
- L'Accompagnement Nutritionnel et des activités génératrices de revenu en faveur des PVVIH ;
- La gratuité des ARV pour tous les malades de VIH/SIDA ;
- L'Existence d'un document de stratégie pour la lutte contre la féminisation du VIH/DIA ;
- L'Existence d'un document de normes et procédures en PTME ;
- L'Elaboration du plan stratégique sur la féminisation du VIH ;
- Le Repositionnement de la Planification familiale ;
- des soins obstétricaux (CPN, accouchement et césarienne).
- La Formation de plus de 300 agents de santé en Guinée et à l'extérieur pour le dépistage volontaire et la prescription des ARV
- L'existence d'Association d'Hommes et de Garçons pour la Promotion de la Santé de la Reproduction.

Objectif stratégique4 *Promouvoir la recherche et diffuser des informations sur la santé des femmes.*

- L'Existence des associations d'Homme et de Garçons pour la promotion de la Santé de la Reproduction ;

3. VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES

Objectifs stratégiques 1 *Les mesures concertées prises afin de prévenir et d'éliminer les violences à l'égard des femmes*

Le Gouvernement dans sa politique de protection et promotion des femmes contre les violences a adopté les mesures suivantes :

- Les résolutions du conseil de sécurité des nations unies : 1325 et connexes ;
- L'existence d'un plan stratégique révisé et harmonisé de la Résolution 1325 et Connexes ;
- Existence des résultats de l'enquête nationale sur les violences basées sur le genre et son plan stratégique de mise en œuvre ;
- L'existence d'un répertoire des textes juridiques interdisant les violences basés sur le genre y compris les MGF/E ;
- L'existence d'un Observatoire National sur les VBG ;

Objectif stratégique 2 *Causes et conséquences de la violence à l'égard des femmes et l'effectivité des mesures de prévention*

Les causes des violences faites aux femmes sont entre autres:

- La persistance de certaines pesanteurs socioculturelles;
- L'affaiblissement du rôle de la famille en tant que régulatrice des tensions sociales (insuffisance de dialogue entre tuteurs, parents et enfants, d'une part et de l'autre entre les différentes communautés) ;
- La féminisation de la pauvreté (la pauvreté, la taille élevée des ménages) ;
- Le déséquilibre des rapports de force entre l'homme et la femme au détriment de cette dernière (pouvoir de décision, économique, spirituel, étant détenu par l'homme) ;
- l'insuffisance d'éducation civique et morale;
- la faible application des lois réprimant les actes de violences;

- l'impossibilité pour la plupart des femmes d'avoir accès à des informations et à une protection juridique ;
- les conflits armés et troubles sociaux ;
- les effets pervers des médias et NTIC.

Les conséquences

L'expérience prouve que, plus la violence est élevée dans une société, plus *l'inégalité entre les sexes* l'est aussi. La forme la plus brutale de ces violences est la violence sexuelle. Il faut souligner que les violences visent à empêcher toutes les velléités qui porteraient les femmes à contester leur état d'infériorisation et d'oppression et à y échapper. De façon générale les violences entraînent le traumatisme, le manque de confiance en soi (sécurité et dignité), infirmités et quelques fois, conduisent à la mort de la victime.

En ce qui concerne les enfants de sexe féminin, les violences ont un impact négatif sur leur évolution physique et mentale ainsi que sur leur état de santé.

Objectif stratégique 3 *Elimination de la traite des femmes et aides aux femmes victimes de violences liées à la prostitution et à la traite.*

- Existence d'un comité national de lutte contre la traite des personnes ;
- Existence des résultats d'une enquête nationale sur la traite des enfants en Guinée assortie d'un plan stratégique de mise en œuvre ;

4. FEMMES ET CONFLITS ARMES

Objectif stratégique 1 *Elargir la participation des femmes au règlement des conflits au niveau de la prise de décision et protéger les femmes vivant dans les situations de conflit armé et autres ou sous occupation étrangère.*

La problématique de la participation des femmes à la prévention et à la résolution des conflits, notamment au niveau de la prise de décision a été réellement posée en Guinée à partir de 2000 avec la création d'organisations de femmes et de jeunes. Ainsi, plusieurs structures ont vu le jour avec pour objectif primordial, la prise en compte du genre dans le processus de prévention, de résolution des conflits et de consolidation de la paix.

Au nombre de ces structures nous pouvons citer:

- Le Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix (REFMAP) ;
- La Fédération Guinéenne des Femmes pour la Paix et le Développement (FEGUIREF/PD) ;
- Le FECPA ;
- Le REPSFECO/Guinée ;
- Le WANEP ;
- La Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et Citoyenneté des Femmes (CONAG/DCF) ;
- L'Association des Femmes Leaders pour la Parité en Guinée (AFELPAG) ;
- Le Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires de Guinée (REFAMP) ;
- Mise en place de la COFIG.

Sous la coordination du Ministère en charge des questions de femmes, les résultats suivants ont été obtenus:

- La création de réseaux, coalitions, fédérations et autres regroupements de femmes pour la prévention, la résolution des conflits et la consolidation de la paix ;
- La résolution de maints conflits communautaires ;
- La médiation pour la reprise du dialogue entre les leaders politiques ;
- Les séries de plaidoyer pour la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement et pour la représentativité des femmes dans les instances de décision ;

- Les actions de formation, d'information et de sensibilisation sur les résolutions 1325 et connexes du Conseil Sécurité des Nations Unies, relatives à la femme, la paix et la sécurité ;
- Les caravanes de la paix ou encore de soutien aux victimes des violences enregistrées dans le pays ;
- Les appels au calme et à la retenue durant les processus électoraux enregistrés dans le pays ces dernières années.

Suite aux évènements du 28 Septembre 2009 les actions suivantes ont été réalisées :

- Information, formation et sensibilisation de 150 membres des forces de Défense et de Sécurité sur le contenu de la CEDEF et la Résolution 1325 et connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies dans les différentes régions militaires et la zone spéciale de Conakry ;
- Formation de 50 instructeurs militaires et paramilitaires sur contenu de la CEDEF et la Résolution 1325 et connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour servir de formateurs de ces documents dans les écoles militaires et paramilitaires ;
- Existence d'un module de formation en genre et la Résolution 1325 et connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour les écoles militaires et paramilitaires ;

Objectif stratégique 2 Réduire les dépenses militaires excessives et contrôler la disponibilité des armements.

Dans le cadre de la réforme des Forces de Défense et de Sécurité au lendemain de la troisième République, les actions suivantes ont été réalisées :

- Mise à la retraite de Quatre mille (4000) militaires officiers et sous-officiers ;
- Planification de la Formation des membres des Forces de Défense et de Sécurité en fonction du niveau du personnel ;
- Contrôle des effectifs par le recensement biométrique réduisant considérablement leur nombre par l'élimination des fictifs et des décédés ;
- Toutes les actions de l'armée sont contrôlées par le politique.

Dans le contexte sous-régional la Guinée n'a plus recours aux armements pour assurer la promotion de la paix.

Objectif stratégique 3 Promouvoir des formes non violentes de règlement des conflits et réduire les violations des droits fondamentaux dans les situations de conflit

A cet effet, il est important de noter les réalisations de certaines actions :

- La Mise en place et formation des membres des comités de veille composés de femmes pour la prévention et la gestion des conflits dans les zones frontalières ;
- L'installation des centres d'écoute d'alerte précoce, sur l'ensemble du territoire national ;
- La formation de toutes les catégories socio-professionnelles sur la prévention des conflits ;
- La mise en place du Réseau National des Communicateurs Traditionnels de Guinée (RENACOT).
- La mise en place des cases de veille pour encourager les acteurs politiques à privilégier le dialogue comme moyen de règlement de leurs différends ;
- La marche blanche à la veille des législatives ;
- La marche de solidarité des femmes de guinée aux jeunes filles nigérianes ;

Objectif stratégique E.4. : Promouvoir la contribution des femmes au développement d'une culture valorisant la paix.

(Voir réponse objectif stratégique 3)

6. FEMMES ET ECONOMIE

Objectif stratégique 1 Promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, les conditions de travail appropriée et l'accès aux ressources économiques

Dans ce domaine le gouvernement guinéen a fourni quelques efforts, notamment ;

- Existence du programme rajeunir et féminiser l'administration publique ;
- Encouragement de la candidature féminine dans tous les appels d'offre d'emploi ;

- Dans le secteur bancaire privé, les femmes constituent 60% de l'effectif total du personnel ;
- La Banque Centrale de la République de Guinée, 20% des hauts cadres sont des femmes ;
- 400 femmes sont employées en tant que fonctionnaire, promotrice ou directrice d'agence de compagnie aérienne et de voyage ;
- La Confédération Patronale des entreprises de Guinée est dirigée par une femme ;
- Sur 96.000 travailleurs et travailleuses de la Fonction publique, 42.000 sont femmes toutes hiérarchies confondues ;
- En moyenne 144 femmes pour 100 hommes de la population agricole active au niveau national, soit 87% de la population active féminine ;
- Elles représentent 53,3% de la main d'œuvre agricole ;
- Le domaine agricole, 78,5% d'entre elles sont des aides agricoles ;
- Existence des dispositions en faveur des femmes dans le Code foncier et domanial ;

Objectif stratégique 2 *Faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux ;*

- Renforcement de capacités des femmes membres des ONG sur l'esprit d'entreprise ;
- Renforcement de capacités des femmes cadres et membres des organisations de la société civile sur le leadership transformationnel ;
- Renforcement de capacités des femmes cadres et membres des organisations de la société civile sur le leadership économique ;
- Organisation périodique de foires nationales ;
- Appuis du gouvernement aux participations des femmes entrepreneurs aux foires internationales ;
- Organisation des journées nationales de dialogues et d'initiatives ;
- Mise en place par le Président de la République du Fonds d'Appui aux Activités Economiques des Femmes.

Objectif stratégique 3 *Fournir aux femmes, notamment à celles à faibles revenus des services professionnels et des moyens de formations, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie :*

- Formation des commerçantes d'huile de la région forestière à l'amélioration de la qualité avec l'appui technique du service national du contrôle de qualité et des normes
- Formation de 88 femmes sur l'intégration régionale des investissements et la facilitation des échanges de la CEDA avec pour thème, place des femmes dans le circuit de commercialisation des produits agricoles artisanaux en Guinée et dans la sous régionale
- Appui aux productrices des pommes de terre de fonio du Fouta à l'amélioration des techniques post récolte, à la conservation des produits et au décorticage du fonio paddy.
- Appui aux producteurs de mangues de Daboya (Kindia) d'une unité de conditionnement dans le souci d'alléger le travail des femmes qui sont chargées d'assurer la sélection
- Assistance aux producteurs d'ananas et de petits piments de Kindia et Forécariah en outillage agricole, engrais et semences ;
- Etude de marché réalisée pour la commercialisation des produits vers le Maroc et la Tunisie ;
- Formation des producteurs en majorité des femmes aux techniques de production et de commercialisation ;
- Appui aux femmes qui font les bananes chips et produits sèches (Kania Nèma et donsé fangni) par la signature d'un contrat avec l'usine d'emballage ;
- Appui à la formation et développement des Activités Génératrices de Revenus des femmes Paysannes de la Basse-Guinée ;
- Appui à deux groupements de femmes pour la transformation et la conservation des produits agricoles.

Objectif stratégique 4 *Renforcer la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes,*

- Existence d'organisations formelles de commercialisation au niveau national et international ;
- Réseau Guinéen d'Economie Sociale et Solidaire (REGESS);
- Organisation des Femmes Paysannes de la Base- Guinée;
- De 4 coopératives de femmes fumeuses de poissons, nous sommes passés à 54 coopératives avec un effectif de 4737 femmes ;
- Pour les mareyeuses artisanales nous sommes passés de 1 à 53 coopératives avec un effectif de 3722 femmes ;
- Les mareyeuses industrielles font un effectif de plus de 10000 femmes ;
- Existence d'un Centre d'appui aux filières d'exportation(CAFEX) ;
- Appui aux groupements de femmes en technique d'assainissement par le projet filets sociaux productifs ;

Objectif stratégique 5 *Eliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi*

- Le code du travail guinéen garantit l'égalité de traitement pour tous ;
- Ratification de la convention internationale sur le travail domestique

Objectif stratégique 6 *Permettre aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités familiales et professionnelles.*

- Le Code du travail guinéen garantit l'égalité de traitement pour tous ;

7. LES FEMMES ET LA PRISE DE DECISION

Objectif spécifique 1 *Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions.*

Dans ce cadre les actions suivantes ont été réalisées :

- Actions de plaidoyer et de lobbying auprès des décideurs pour l'accès des femmes aux postes de décision ;
- Action de plaidoyer auprès de la CENI, de l'ancien CNT, des partis politiques pour le respect du quota de 30% et le positionnement des femmes sur les listes électorales (25 femmes ont été élues députés à l'Assemblée Nationale sur 114) ;
- Action de formation et de sensibilisation des femmes/filles pour plus d'implication en politique dès la base ;
- Mise en œuvre du «Projet Rajeunir et Féminiser l'Administration » à hauteur de 60% ; deux promotions de 800 jeunes filles et garçons ont été recrutées, formées et certifiées selon les résultats obtenus en ce qui concerne la première promotion, la deuxième est en attente de certification et la troisième promotion qui va concerner 400 autres démarrera sous peu sa formation ;
- Inscription par le Gouvernement du point 7 intitulé « Féminisation de l'Administration » dans la feuille de route du MFPREMA ;

Objectif stratégique 2 *Donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décisions et d'exercer les responsabilités*

- Permettre aux femmes/filles de concilier vie familiale et vie professionnelle en procédant à la création des crèches non couteuses au sein de l'administration Publique pour les femmes en âge de procréation;
- Octroyer les allocations familiales aux femmes travailleuses pour une équité dans la rémunération et une plus large couverture ;
- Mettre en place un programme spécifique de formation et de perfectionnement en gestion de carrière et développement de compétences « au féminin » ;

8-MECANISMES INSTITUTIONNELS CHARGES DE FAVORISER LA PROMOTION DE LA FEMME

Pendant les vingt dernières années, les réalisations ci-après ont été faites dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Beijing, autour des objectifs stratégiques suivants.

Objectif stratégique 1 *Créer et /ou renforcer les mécanismes nationaux et autres organes gouvernementaux*

Dans ce domaine plusieurs mécanismes ont été mis en place, nous pouvons citer entre autres :

- Création d'une douzaine d'ONG féminines constituées en Réseau pour renforcer la mise en œuvre de la Politique Nationale Promotion Féminine notamment : REFMAP, REFAMP, CONG-DCF, ADSEJEF-G, AGUIPFEG, AFELPAG, WAFRICA, CADIF, RAFED, RECEFED, REGRESS, CLUB DES FEMMES, RENAGEF.....
- La mise en place de 8 Comités Régionaux et 6 Préfectoraux de suivi de la CEDEF ;
- La Mise en place des Antennes Régionales du Conseil Guinéen des Femmes (COGUIFEM) ;
- La mise en place d'un Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (notamment les femmes et les enfants) ;
- La mise en place d'un Comité Multisectoriel de lutte contre le SIDA ;
- Création d'une Coalition Nationale de la semaine mondiale d'action pour la campagne mondiale de l'éducation ;
- Erection de la Direction Nationale de la Promotion féminine, en Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre ;
- Création d'une Division Genre ;
- Mise en place des Cellules Genres au sein des Départements Ministériels ;
- Erection des Inspections Régionales de la Promotion Féminine et de l'Enfance en Direction Régionale de la Promotion Féminine et l'Enfance au niveau déconcentré ;
- Création d'un Service National d'Assistance Technique aux Centre d'Auto- Promotion Féminine en Direction Générale en 2014 ;
- Mise en place de l'Observatoire National sur les Violences Basées sur le Genre ;
- Mise en place des Centres de Prises en Charge des Victimes des Violences Basées sur le Genre ;
- Mise en place d'une commission sociale au sein de l'Assemblée Nationale élargie aux questions de femmes et de l'enfance ;
- Mise en place du Forum National des Femmes Parlementaires de Guinée FOFPAG ;
- Création de l'Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPREGEM)
- Erection de la Chaire de Genre en Département Genre.

Objectif stratégique 2 *Intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes et projets d'intérêt général.*

▪ **Dispositions législatives**

- L'existence du projet de loi sur la parité Homme et Femme ;
- L'existence du projet de code civil révisé (à préciser que les documents sont sur la table des Députés pour adoption) ;
- L'élaboration du code de l'enfant.

▪ Politiques

- La révision de la politique nationale de promotion féminine alignée sur les objectifs du Millénaire pour le Développement, les questions de sexes spécifiques et les questions émergentes (ceux du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, VIH/SIDA, les conflits armés, la traite des personnes, etc.) ;
- Erection en Secrétariat technique des 3 Comités d'Equité avec rang de service rattaché ;
- Elaboration du Document stratégie de lutte contre la Féminisation du VIH/SIDA par le >Ministère des Affaires sociales, de la Promotion Féminine en collaboration avec le Comité National de >Lutte contre le VIH/SIDA ;
- La mise en place du Projet « Renforcement des Capacités des Institutions Féminines Nationales » sur financement de l'UNFPA ;
- La mise en place du projet Appui à la Promotion du Genre sur financement du PNUD ;
- L'Appui au Programme National de Développement Sanitaire avec la Banque Mondiale ;
- L'adoption de la loi N° 025/AN/2005 relative à la prévention, la prise en charge et le contrôle du VIH/SIDA ;
- La mise en place d'un programme de maternité sans risque ;
- La mise en place d'une nouvelle Politique Nationale de Développement Agricole, prenant en compte les préoccupations des femmes ;
- L'adoption par l'Assemblée Nationale d'un code de l'Enfant qui intègre les dispositions des lois nationales et les conventions internationales relatives à la protection de l'enfant ;
- Le projet de code civil révisé prenant en compte toutes les dispositions contenues dans les instruments signés et ratifiés par la Guinée au plan international en matière de promotion et de protection des droits des femmes ;
- L'adoption par l'Assemblée Nationale du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes ;
- L'Elaboration de la Politique Nationale du Genre ;
- L'Elaboration du Plan Stratégique de mise en œuvre de la Politique Nationale du Genre ;
- L'Elaboration de la politique Nationale sur la Scolarisation de la Jeune Fille.

▪ Programmes et Projets

- Le Programme Conjoint UNFPA/UNICEF pour l'abandon des MGF/E ;
- Le Projet Appui à la Promotion du Genre/PNUD ;
- Le Projet Egalité de Genre et Droits Reproductifs/UNFPA ;
- Le Projet Conjoint de Prévention et de Réponse aux Violences Basées sur le Genre/PBF (UNFPA/PNUD/UNICEF) ;
- Le Programme des Filets Sociaux pour les Groupes les plus Pauvres et plus Vulnérables en milieu rural et milieu urbain.

Objectif stratégique 3 *Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation.*

- Mise en place d'une Base de données sur les questions Economique et Socioculturelles relatives aux Femmes ;
- Elaboration d'un Répertoire des Organisations Féminines et des Réseaux ;
- Existence d'une Base de données sur les cas de Violences Basées sur le Genre ;

- Existence d'une Base de données Sous-Régionale "Femmes, Genre, Paix et Sécurité".

9. DROITS FONDAMENTAUX DE LA FEMME

Pour protéger et promouvoir les droits fondamentaux des femmes, le gouvernement et ses partenaires ont entrepris un certain nombre de réformes, conformément aux objectifs stratégiques du Programme d'Action de Beijing suivants :

Objectif stratégique 1 *Promouvoir et protéger les droits fondamentaux par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.*

Dans ce contexte, quelques actions ont été réalisées :

- Restitution des recommandations de la 39^{ème} Session du Comité des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes dans six(6) préfectures et élaboration d'un plan d'action de suivi de ces recommandations;
- Mise en place de 8 Comités Régionaux et de 6 Préfectoraux de Suivi de la CEDEF ;
- Harmonisation du code civil révisé avec la CEDEF et la CDE ;
- Elaboration et adoption du code de l'enfant
- Signature et transmission de la lettre relative au protocole de Maputo (PM).

Objectif stratégique 2 *Garantir la non-discrimination et l'égalité devant la loi et dans la pratique.*

Dans ce cadre parmi les actions accomplies nous pouvons citer:

- Mise en place des cliniques juridiques et les centres d'écoute ;
- Mise en place d'une nouvelle Politique de Promotion Féminine alignée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les questions de sexospécificité ;
- Existence d'une Politique Nationale du Genre assortie de son plan stratégique de mise en œuvre;
- Existence d'une Loi relative aux quotas de 30% sur les listes électorales ;
- Elaboration d'un projet de Loi sur la parité.

Objectif stratégique 3 *Diffuser des notions élémentaires de droits.*

Parmi les actions menées citons:

- Edition de 3.000 guides sur les droits des femmes en 2006 ;
- Traduction et vulgarisation du passeport pour l'Égalité dans 4 langues nationales en 2005 ;
- Edition de 3.000 livrets de poche de la CEDEF et 2.000 des recommandations de la 39^{ème} session de la CEDEF en 2008 ;
- Ouverture de 2 radios communautaires sur les droits des femmes par la CONAG/DCF à Coyah avec l'appui de l'ONG Canadienne Développement et Paix et le Projet INFORMORak et à Faranah par le Projet « Faisons Ensemble » ;
- Sensibilisation des femmes des partis politiques pour leur positionnement sur les listes électorales ;
- Formation des femmes pour une meilleure participation aux activités nationales et avoir accès aux instances de prises de décisions ;
- Plaidoyer auprès des leaders politiques sur la participation des femmes aux prises de décisions ;
- Plaidoyer auprès des Institutions Républicaines pour l'adoption des projets de Code civil révisé et de la loi sur la Parité.

10. FEMME ET MEDIA

Objectifs stratégiques 1 *Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et mieux participer à la prise de décision dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et nouvelles techniques de communication.*

A cet effet, certaines actions ont été réalisées, parmi lesquelles nous avons :

- La libéralisation de l'espace audiovisuel matérialisée par le décret No 037/PRG/SGG du 20 août 2005 ;

- Installation et opérationnalisation d'une trentaine de Radios privées dont 37 émettent actuellement, 23 Stations de radios rurales et communautaires, plus de 30 journaux privés et plus de 50 sites d'informations en ligne ;
- Une femme dirige l'organe chargé de réguler la communication : le Conseil National de la Communication ;
- Une femme a occupé le poste ministre d'information ;
- Sur environ 1000 journalistes et assimilés que comptent aujourd'hui la presse Guinéenne, on dénombre environ 500 femmes soit un pourcentage de 50,33 %, tout corps de métier confondu ;
- La plus grande partie des femmes journalistes (soit 32,1% des journalistes) opèrent dans le secteur public avec une prépondérance pour la presse audiovisuelle où on a une proportion de 32,7% de femmes.
- Dans la Section Journal Parlé de la Radio Guinée, on compte 23 femmes de tous âges ;
- À la RTG, sur 47 émissions radiophoniques seulement 4 sont réalisées par les femmes ;
- Au niveau de la TV nationale, la grille s'est progressivement améliorée avec la création de nouvelles émissions animées par des femmes à savoir : L'invité du Jeudi, une émission dans laquelle l'on traite des sujets d'actualités en termes de développement ;
- Les journaux dans les 10 langues nationales du pays, sont réalisés et présentés par des femmes ;
- S'agissant des radios rurales et communautaires, il est à noter que 29% des hommes travaillant dans les stations communautaires ont un diplôme d'enseignement supérieur contre 3% chez les femmes ;
- 71% exerçant le métier de journalisme ont un niveau moyen correspondant à l'enseignement professionnel avec une forte majorité de femmes estimée à 55% ;
- La prise en compte de la dimension genre oscille entre 26,25% à la radio de Kissidougou et 45% à celle de la préfecture de Mamou ;
- Sur 13 stations de radios rurales communautaire et 4 régionales, on note six femmes chef de station au niveau des radios locales rurales et Communautaires (à savoir Kissidougou, Boké, Faranah, Telimélé Labé et Coyah et en plus nous avons au niveau des radios privées deux directrices de radio privé (Radio FM liberté et la Radio Chérie FM) ;
- Au niveau de la représentativité des femmes à la tête des journaux qui sont au nombre de 150 (bien que tous ne paraissent pas) on a que deux qui sont créés par des femmes « la Guinée – Actuelle » et « Gnouma Magazine » ;
- Les femmes journalistes ne représentent que 40% des membres de la profession
- Ouverture des cybers à travers le pays ;
- Ouvertures des télé-centres ;
- Existence de cinq opérateurs téléphoniques ;
- Disponibilité de la fibre optique pour l'accès à la communication (téléphonie et l'internet).

Objectif spécifique 2 Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.

Pour plus d'équité dans la promotion des femmes dans les médias des mesures ont été prises :

- Au niveau du Conseil National de la Communication, une instance de régulation juridique des textes, lois et règles qui régissent ce métier ne mentionnent aucune discrimination en la matière ;
- En Guinée le métier de journalisme se féminise de plus en plus, cette féminisation de la profession journalistique a été concrétisée depuis l'existence des structures de formation en journalisme en Guinée, ce qui a offert aujourd'hui à plus d'un candidat, la possibilité d'embrasser ce métier, et les femmes ne sont pas en reste, surtout les jeunes filles ;
- Beaucoup de jeunes filles ou garçons en fin de cycles universitaires, que ce soit filière du journalisme ou autres, s'intéressent au métier de journalisme ;
- Les femmes excellent de plus en plus dans le domaine des médias, que ce soit dans l'audio-visuel, la presse écrite, la presse en ligne ou en tant que communicatrices auprès des

projets et programmes nationaux et internationaux. Elles sont aussi reporters, présentatrices, animatrices des émissions d'ordre sociopolitique et économique au même titre que leurs collègues hommes, même si là encore ces derniers font valoir leur masculinité ;

- Parlant d'équité, des femmes journalistes sportives évoluent depuis plus d'une décennie au sein d'un groupe à dominante masculine ;
- Quelques hautes fonctions dans l'administration sont occupées par les femmes comme conseillères, chefs de services, directrices de radios et/ou de télévision, secrétaire générale, chef de cabinet.

11- FEMMES ET ENVIRONNEMENT

Objectif stratégique 1 *Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux*

Ce qui est notable dans ce volet, est que le ministère en charge des questions de l'Environnement, des Eaux et Forêts est dirigé par une femme ;

Objectif stratégique 2 *Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable*

Dans ce domaine il est à remarquer, que le gouvernement avec ses partenaires a réalisé beaucoup d'actions, parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Le Plan d'Action National d'adaptation au Changement Climatique ;
- Le Projet d'adaptation des Zones Agricoles de Gaoual et Koundara au changement climatique (avec une forte implication des femmes) ;
- Le Programme d'Action de Lutte contre la Désertification... (les femmes ont pris activement part à son élaboration)
- Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP dans ce document il est prévu de :
 - 1- Rendre rigoureuse l'application durablement en matière de restauration des zones dégradées ;
 - 2- Promouvoir l'agriculture intensive et politique énergétique qui favorise l'utilisation des énergies renouvelables (gaz, photovoltaïque et électricité) ;
 - 3- Accroître l'implication des femmes dans les prises de décision en matière de protection de l'environnement compte tenu de leur rôle grandissant dans le développement de l'économie domestique).
- La Politique Nationale du Genre intègre les préoccupations des femmes en matière d'environnement ;
- Programme de foyers améliorés et la Promotion des énergies renouvelables de substitution (Mise à disposition à bon nombre de femmes des fourneaux à gaz, gaz de butane, biogaz et solaire).

Objectif stratégique 3 *Renforcer ou créer des mécanismes au niveau, national, sous-régional et régional pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes.*

- Existence du Comité Interministériel sur le Changement Climatique ;
- Le Fonds de sauvegarde de l'environnement ;
- Comité National de Guinée pour l'Homme et la Biosphère ;
- Le Comité Interministériel de Coordination Technique du Programme d'aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon ;
- La Commission Nationale du Développement Durable.

12- LA PETITE FILLE

Objectif stratégique 1 *Éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la petite fille.*

Dans ce domaine beaucoup d'actions ont été réalisées par le gouvernement, parmi lesquelles nous pouvons citer :

- La révision de la Politique Nationale de Protection de l'Enfance/Plan d'Action Stratégique ;

- La révision du Code de l'enfant guinéen ;
- La capitalisation, la consolidation et le renforcement de la collecte de données ;
- L'Elaboration d'une Charte des intervenants qui définissent les aspects liés aux procédures d'accréditation, d'autorisation, de contrôle et d'évaluation des capacités professionnelles et programmatiques des établissements privés évoluant dans le domaine de l'enfance ;
- La Fédération des systèmes de coordination structurée de la base au sommet ;
- La création d'un Comité d'équité et du genre ;
- La création au niveau de la sécurité de l'Office Protection du Genre de l'Enfance et des Mœurs ;
- La ratification de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant ;
- La Promulgation du Code de l'Enfant Guinéen.

Objectif stratégique 2: *Eliminer les comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles.*

- Promulgation du code de l'enfant.
- La loi N° L 010/en sur la santé de la reproduction qui interdit les MGF et l'élaboration d'un plan stratégique à travers lequel une sensibilisation a été faite dans toutes les quatre régions naturelles.

Objectif stratégique 3: *Promouvoir et protéger les droits de la petite fille et faire mieux connaître ses besoins et son potentiel.*

- Les protocoles additionnels concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants à la Convention des Nations unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE) ;
- La Convention N° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination ;
- La Convention N° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant ;
- La Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transfrontalière organisée et son protocole additionnel visant à prévenir, punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants (protocole de Palerme) ;
- L'Accord Bilatéral de coopération entre la Guinée et le Mali contre la traite des enfants ;
- L'Accord Multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants et 8 autres pays de la sous-région à savoir : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Burkina-Faso, le Niger, le Mali, le Togo et le Nigeria ;
- L'Accord de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants et des femmes en Afrique de l'ouest ;
- Le Code de l'Enfant Guinéen ;
- La création du parlement des enfants de Guinée qui regroupe tous les enfants du territoire national ;
- La création des Conseils locaux de protection l'enfant ;

- La création des Conseils locaux pour les enfants et de la famille.

Objectif stratégique 4: *Eliminer la discrimination à l'égard des filles dans l'enseignement, l'acquisition des capacités et la formation :*

Dans ce domaine beaucoup d'actions ont été réalisées parmi lesquelles nous citerons :

- L'existence d'une Politique Nationale de la Scolarisation de la Jeune Fille ;
- La création des Secrétariats Techniques d'Equité et du Genre, dans les trois ministères en charge du système éducatif ;
- La Mise en place d'un Comité d'Equité pour la Scolarisation de la jeune fille
- La création d'un Comité guinéen de suivi pour la Protection des Droits de l'Enfant ;
- La mise en place le 16 Juin 2001 du Parlement des Enfants de Guinée ;
- La mise en place du Dispositif Standard de Protection à Base Communautaire ;
- La création d'un comité national d'appui à l'enregistrement des naissances.

Objectif stratégique 5: *Eliminer la discrimination à l'égard des filles dans les domaines de la santé et la nutrition :*

A ce niveau, quelques actions ont été réalisées, notamment :

- La loi N° L 010/2000 portant sur la santé de la reproduction
- L'élaboration d'un plan stratégique Révisé et Harmonisé de lutte contre les MGF/E;
- L'élaboration de la politique Nationale de la Nutrition ;
- Le Programme d'Alimentation Scolaire a permis le maintien des filles à l'école (cantine scolaire).

Objectif stratégique 6: *Eliminer l'exploitation économique du travail et des enfants et protéger les jeunes filles qui travaillent*

- La création d'un Comité Guinéen de suivi pour la protection des droits de l'enfant ;
- La mise en place du Dispositif Standard de Protection à Base Communautaire communément appelé SYPEG ;
- La ratification de la convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination et la convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- Promulgation du code de l'enfant ;
- La ratification de la Convention sur le Travail Domestique.

Objectif stratégique 7: *Eliminer la violence contre la petite fille*

- Création office de Protection du Genre de L'Enfant et des Mœurs;
- Création du Comité Guinéen de suivi pour la Protection des Droits de l'Enfant ;
- Création d'Observatoire National pour la Protection des Droits de l'Enfant ;
- Existence d'un Programme Conjoint UNFPA/UNICEF de Lutte contre les MGF/E ;
- Existence de la stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

Objectif stratégique 8: *Sensibiliser les petites filles et favoriser leur participation à la vie sociale, économique et politique.*

- La mise en place du Parlement des Enfants de Guinée ;
- La mise en place des Centres NAFA (Ecole de seconde chance pour les jeunes déscolarisées) ;
- La mise en place des Centres d'Appui à l'Autopromotion Féminine.

Objectif stratégique 9: *Renforcer le rôle de la famille dans l'amélioration de la condition de la petite fille.*

- Promulgation et disposition dans le code de l'enfant guinéen ;
- L'existence de la Politique Nationale de l'Education Préscolaire ;
- L'existence de la Politique Nationale de la Protection de l'Enfance ;
- La Politique Nationale de la Famille ;
- Existence des Conseils Locaux pour Enfant et Famille(CLEF) ;

TROISIEME PARTIE

DONNEES ET STATISTIQUES



Femmes

et Prise de décisions

Statistiques Rajeunir et Féminiser la fonction publique

Promotion	Nombre de candidats	Effectif retenu			Certifiés		
		H	F	Total	H	F	Total
Promotion 1	3750	230	167	397	159	30	189
Promotion 2	3880	305	86	391	250	44	294

Quelques données statistiques illustrant les réalités avérées de discrimination

1. Membres gouvernementaux : **05 sur 37** ;
2. Secrétaires Généraux : **02 sur 28** ;
3. Chefs de cabinets : **07 sur 20** ;
4. Directeurs Nationaux / Adjoints **28 sur 38** ;
5. Inspecteurs régionaux **03 sur 08** ;
6. Directeurs préfectoraux de l'Education **05 sur 33** ;
7. Principaux et Proviseurs de collège
8. et de lycée : **46 sur 1053** ;
9. Censeurs et Directeurs d'études : **13 sur 698** ;
10. Députés de l'Assemblée Nationale : **25 sur 113**
11. Cour suprême : **05 sur 40** ;
12. Le Conseil économique et social : **10 sur 35** ;
13. La Commission électorale Nationale
14. Indépendante : **05 sur 25** commissaires ;
15. Gouverneurs de région : **01 sur 08** ;
16. Cabinets des gouvernorats : **01 sur 08** ;
17. Préfets : **02 sur 33** ;
18. Secrétaires généraux chargés de l'administration **33 /33**
19. Secrétaires généraux chargés des collectivités décentralisées : **33/ 33**
20. Maires de communes **07 sur 38** ;
21. Institutions d'Enseignement Supérieur **01 sur 17** ;
22. Institutions de recherche scientifique **01 sur 29** ;
23. Sous-Préfets **07 sur 304** ;
24. Sous-préfets Adjoints **06 sur 304** ;
25. Présidents de CRD **00 sur 304**
26. DRH Services Centraux **18 sur 58** ;
27. DRH Services déconcentrés **02 sur 44** ;

Statistique des effectifs payables au 31 décembre 2013

FEMMES					HOMMES					
CP	HA	HB	HC	TF	CP	HA	HB	HC	T H	TGL
378	7071	14507	7850	29806	876	34486	26033	13376	74771	104577



Femmes et santé

Distribution totale par année des produits de marketing social de PSI-GUINEE

Produit	2004	2005	2006	2007	2008
Prudence plus (unités de condoms)	7.414.132	8.838.245	9.123.98	7.635.722	11.838.675

Sur Eau (unités de flacons)			20.219	256.609	357.073
Orasel (unités de sachets)	3.524.364	2.239.443	1.445.208	672.288	1.504.556
Equilibre (unités de doses)	84.942	79.802	101.385	92.709	145.783
Mama Sérana et Séréna (unités de moustiquaires)	2.207	34.518	73.758	29.916	

DALY's: les cas de maladies ou décès évités grâce à l'impact des activités de communication et de distribution

Produit	Année				
	2004	2005	2006	2007	2008
Prudence plus	14.930	17.798	18.373	15.376	23.840
Sur Eau (unités de flacons)			344	4.366	6.075
Orasel (unités de sachets)	70.921	45.064	29.082	13.528	30.276
Equilibre (unités de doses)	5.080	4.773	6.063	5.544	8.718

D = Disability = invalidité ; A = Adjusted = ajustée ; L = Life = Vie ; Y = Year = année.

Activités de communication (sensibilisation pour le changement de comportement) réalisées par PSI/Guinée

	2006	2007	2008
Nombre de femmes âgées de 15-49 ans touchées par les activités de sensibilisation en planification familiale			42.635
Nombre de femmes ayant en charge des enfants de moins de 5 ans touchées par les activités de sensibilisation en mesures d'hygiène élémentaires, promotion et utilisation du désinfectant d'eau Sur'Eau		46.096	
Nombre de femmes ayant en charge des enfants de moins de 5 ans touchées par les activités de sensibilisation pour la lutte contre le paludisme et la promotion des moustiquaires imprégnées Mama Séréna et Séréna		63.025	
Nombre de femmes âgées de 15-49 ans touchées par les activités de sensibilisation en VIH	6.976	48.384	26.032
Nombre de travailleuses de sexe touchées par le programme de prévention en IST/VIH de PSI/Guinée	1.764	1.844	8.921
Démarrage des activités du programme de MGF en 2008			

Principaux indicateurs de santé maternelle néonatale et infantile et leur évolution ces 5 dernières années.

Indicateurs d'impacts (source EDS)

Indicateurs	1999	2005	2012
Mortalité maternelle	528%	980/100000NV	724/100000NV
Mortalité néo-natale	48%	39‰	
Mortalité infantile	98%	91‰	
Mortalité Infanto-Juvenile	177%	163‰	123‰
Malnutrition aiguë ou émaciation	9%	9,5%	10%
Retard de croissance ou malnutrition chronique	26%	35%	
Allaitement maternel exclusif des enfants de moins de six mois:		27%	21%
Utilisation contraception moderne	4%	6%	5,6
Accouchement assisté:		Taux faible (38%); 46%MICS	39,3

Indice synthétique de fécondité	5,6	5,7	
Séroprévalence du VIH chez les adultes de 15 à 49 ans		1,5%	
Prévalence de l'excision chez les filles de moins de 14 ans	99%	96%	97%

Indicateurs de processus

Indicateurs	2009	2010	2011
Taux Première CPN	87,3%	90,1%	95,0%
Couverture effective en CPN	77,2%	75,6%	86,2%
Couverture VAT2 des femmes enceintes	59,0%	58,1%	65,2%
Couverture vaccinale cumulée (Penta 3)	71%	83%	90%
Taux d'accouchements assistés	20,1%	19,5%	26,0%
Taux de césarienne	1,8%	1,9%	2,0%
Taux de létalité due aux complications obstétricales au sein des structures SOU	5%	3%	7%
Proportions de nouveau-nés avec faible poids de naissance	4,9%	7,8%	4,0%

Source: Annuaires statistiques sanitaires MS (2009, 2010, 2011)

Femmes, Education et Formation

Alphabétisation

La Guinée a le taux le plus élevé d'analphabétisme dans la sous-région, 65% pour une moyenne de 62%. Les statistiques sont fortement marquées par des grands écarts entre sexes régions et zones. Le taux d'analphabétisme pour les hommes est de 55,14% contre 74% pour les femmes.

Tableau 1: Situation de l'alphabétisation au niveau national par zone et sexe

Zones	Population Totale				Population Alphabétisée				Population Analphabète			
	H	F	T	%	H	F	T	%	H	F	T	%
Zones Urbaines	1603952	1562785	3166737	34,70	1007437	655612	1663049	52,52	596516	906172	1502688	47,45
Zones Rurales	2818787	3139260	5958047	65,30	974344	590410	1564754	26,26	1844441	2548849	4393310	73,74
Total	4422739	4702045	9124784	-	1981781	1246022	3227803	35,37	2440957	3455041	5895998	64,62
%	48,47	51,53	-	-	44,81	26,50	35,37	-	55,19	73,48	64,62	-

Source : Service National d'Alphabétisation

Situation de l'alphabétisation par région et sexe (les femmes) en 2005.

Région de Boké : 26,61%
Région de Conakry : 53,15%
Région de Kankan : 16,38%
Région de Kindia : 32,78%
Région de Labé : 19,82%
Région de Mamou : 17,71%
Région de N'Nzérékoré : 23,26%
Région de Faranah : 15,27%

Au niveau du Primaire : le constat est que, l'écart entre filles et garçons est au détriment des filles.

Taux Brut de Scolarisation (TBS) est l'indicateur le plus couramment utilisé pour mesurer l'intensité de la scolarisation. Il rend compte de la capacité de l'enseignement Pré Universitaire à accueillir les enfants scolarisables.

Un TBS de 100% nous indique, uniquement, que dans les conditions de scolarisation actuelles, le système a la capacité d'accueillir l'ensemble des enfants scolarisables au niveau d'un sous-secteur donné. Le TBS n'est pas une condition suffisante pour conclure à l'atteinte des OMD.

Au cours de la période 2008-2013, le TBS global est passé de 79,0% à 82,1%, soit une hausse de 3,1 points et un TAMA de 1,9%. Il faut noter que le taux global a connu une chute de 2% en 2009 par rapport à celui de 2008. Le TBS des garçons est passé de 86,2% à 89,5%, soit un gain de 3,3 points et un TAMA de 1,9%. Pour les filles, leur TBS a connu une évolution de 71,0% à 74,6%, soit un gain de 3,6 points et un TAMA de 2,5% qui est bien supérieur au TAMA du TBS des garçons. A l'image du taux global, ceux des garçons et des filles ont connu une baisse en 2009 comparativement à 2008. Le TBS des filles est resté le même en 2009 et 2010.

Tableau 2 : Taux brut scolarisation au primaire par sexe

Sexe	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	TAMA
Garçons	86,2%	84,7%	86,4%	86,9%	88,4%	89,5%	1,9%
Filles	71,0%	70,0%	70,0%	73,0%	74,0%	74,6%	2,5%
Total	79,0%	77,0%	78,0%	80,0%	81,0%	82,1%	1,9%

Source : Bases de données Statistiques DGPSDE/MEPU-EC

Tableau 3 : Evolution du taux d'abandon par sexe (Public et Privé)

Sexe	2008	2009	2010	2011	2012
Garçons	10,1%	6,0%	7,2%	10,5%	9,7%
Filles	13,0%	10,5%	6,4%	13,3%	11,6%

Tableau 4 : Evolution du taux de redoublement par sexe (Public et Privé)

Sexe	2008	2009	2010	2011	2012
Garçons	14,9%	16,5%	11,6%	14,7%	14,4%
Filles	16,4%	18,2%	15,6%	14,9%	14,9%
Total	15,6%	17,3%	13,4%	14,8%	14,7%

Source : Bases de Données Statistique DGPSDE/MEPU-EC

Tableau 5 : Evolution de l'espérance de vie scolaire au primaire entre 2008 et 2013

Sexe	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Garçons	4,4	4,3	4,3	4,6	4,5	4,6
Filles	3,5	3,5	3,4	3,7	3,7	3,8
Total	4,0	3,9	3,9	4,1	4,1	4,2

Source : Bases de données Statistiques DGPSDE/MEPU-EC

Tableau 6 : Evolution du taux d'achèvement du primaire entre 2008 et 2013

Sexe	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Garçons	60,9%	69,9%	68,7%	66,8%	66,5%	66,6%
Filles	42,0%	48,2%	45,1%	49,7%	50,9%	51,2%
Total	51,3%	58,8%	56,6%	58,1%	58,5%	58,8%

Tableau 7 : Evolution du taux d'admission au CP1 entre 2008 à 2013

Sexe	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TAMA
------	------	------	------	------	------	------	------

Garçons	79,3%	85,6%	87,5%	88,5%	88,9%	90,3%	2,6%
Filles	72,0%	78,0%	76,0%	78,0%	79,0%	80,4%	2,2%
Total	76,0%	82,0%	82,0%	83,0%	84,0%	85,5%	2,4%

Source : Bases de données Statistiques DGPSDE/MEPU-EC

Au niveau du secondaire:

L'achèvement du collège et du Lycée

Evolution du taux d'achèvement

Au collège, le taux d'achèvement a enregistré un TAMA de 3,9% entre 2008 et 2013 en passant de 31,3% à 37,9%. Durant la même période, le taux des garçons a progressé en moyenne annuelle de 3,7% contre 4,1% pour celui des filles. Malgré la progression plus rapide de l'achèvement des filles l'écart entre le taux des garçons et celui des filles reste encore très élevé. En 2013, l'écart entre les deux taux est de 20,5 points.

Pour le lycée, le taux d'achèvement global est passé de 22,4% à 24,6% entre 2008 et 2013, soit un TAMA de 1,9%. Au cours de cette période le taux d'achèvement des garçons a enregistré un TAMA de 1,5% contre 2,6% pour celui des filles. Le taux d'achèvement des filles progresse plus vite que celui des garçons même si l'écart entre les taux reste important. Il est de 17,4%. Il faut noter que le taux d'achèvement a évolué de manière irrégulière au lycée et au collège.

L'indice de parité F/G, est en faveur des garçons sur toute la période et pour toutes les années. Pour le collège l'indice le plus élevé est enregistré en 2012. Au lycée le plus grand indice est obtenu en 2011 et 2013.

Tableau 8 : Evolution du taux d'achèvement du secondaire entre 2008 et 2013

Niveau	Sexe	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TAMA
Collège	Garçons	40,5%	47,9%	48,9%	41,8%	47,0%	48,6%	3,7%
	Filles	23,0%	26,1%	27,6%	24,8%	29,0%	28,1%	4,1%
	Total	31,3%	36,5%	37,7%	32,9%	37,6%	37,9%	3,9%
	IP F/G	0,57	0,55	0,57	0,59	0,62	0,58	
Lycée	Garçons	31,4%	33,5%	27,5%	27,1%	37,5%	33,8%	1,5%
	Filles	14,4%	14,4%	12,6%	13,4%	17,8%	16,4%	2,6%
	Total	22,4%	23,3%	19,6%	19,8%	27,0%	24,6%	1,9%
	IP F/G	0,46	0,43	0,46	0,49	0,47	0,49	

Source : Bases de données Statistiques DGPSDE/MEPU-EC

Evolution du taux de transition Primaire-Collège entre 2008/2009 et 2012/2013, le taux de transition du primaire au collège est passé de 45,8% à 41,0%, soit une diminution moyenne annuelle de 2,7%. Entre 2008/2009 et 2009/2010, il a enregistré un bond de 11,3%. En 2010/2011 il a gagné 1,6 point par rapport à 2009/2010 avant de faire une chute de 21,7 points de pourcentage en 2011/2012 en passant de 58,7% en 2010/2011 à 37,0% en 2011/2012. Il a gagné 4 points de pourcentage en 2013 par rapport à 2012.

Durant la période, le taux des garçons a connu une diminution moyenne annuelle de 2,5% et celui des filles de 2,8%. Les taux par sexe ont évolué de la même manière que le taux global. Entre 2010/2011 et 2011/2012, le taux des garçons a chuté de 21,4 points et celui des filles de 21,8 points. Sur toute la période, quel que soit l'année considérée, l'indice de parité F/G est en faveur des garçons. La situation se détériore en fin de période en faveur des garçons.

Tableau 9 : Evolution du taux de transition Primaire-Collège entre 2008 et 2013

Sexe	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	TAMA
Garçons	49,9%	62,0%	62,4%	40,9%	45,1%	-2,5%

Filles	40,2%	50,6%	53,8%	32,0%	35,8%	-2,8%
Total	45,8%	57,1%	58,7%	37,0%	41,0%	-2,7%
IP F/G	0,81	0,82	0,86	0,78	0,79	

Source : Bases de données Statistiques DGPSDE/MEPU-EC

Evolution du taux brut de scolarisation

Taux Brut de Scolarisation (TBS) est l'indicateur le plus couramment utilisé pour mesurer l'intensité de la scolarisation. Il rend compte de la capacité du système éducatif à accueillir les enfants scolarisables.

Au cours de la période 2008-2013, le TBS global, au niveau du collège, est passé de 42,4% à 44,3% soit une hausse de 1,9 point en 5 ans et un TAMA de 0,9%. Il faut noter que le taux global a connu une chute de 0,5 en 2012 par rapport à celui de 2011. Le TBS des garçons est passé de 55,2% à 56,7%, soit un gain de 1,5 point et un TAMA de 0,5%. Pour les filles, leur TBS a gagné 2,1 points en passant de 30,6% à 32,7%. On note une stagnation du TBS au niveau global, chez les garçons et les filles.

L'indice de parité, aussi bien au niveau du collège que du lycée, reste en faveur des garçons. Sur toute la période il n'a pas atteint 0,6.

Tableau 10 : Evolution du TBS au cours des cinq dernières années

Niveau	Sexe	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TAMA
Collège	Garçons	55,2%	57,1%	56,5%	57,3%	56,6%	56,7%	0,5%
	Filles	30,6%	31,3%	32,0%	33,5%	33,3%	32,7%	1,4%
	Total	42,4%	43,7%	43,8%	45,0%	44,5%	44,3%	0,9%
	IP F/G	0,55	0,55	0,57	0,58	0,59	0,58	
Lycée	Garçons	35,5%	34,9%	35,3%	36,0%	38,3%	39,0%	1,9%
	Filles	15,2%	15,4%	16,5%	17,8%	18,8%	21,4%	7,1%
	Total	24,7%	24,6%	25,4%	26,4%	28,0%	29,7%	3,7%
	IP F/G	0,43	0,44	0,47	0,49	0,49	0,55	

Source : Bases de données Statistiques DGPSDE/MEPU-EC

Part des femmes dans le personnel des établissements par fonction

L'analyse de la représentativité des femmes selon la fonction principale révèle qu'elles représentent 4,3% des Censeurs/Directeurs études, 10,1% des chargés de cours, 21,3% des conseillers à l'orientation, 13,6% des gestionnaire/comptable, 4,3% des proviseurs/principaux et 44,7% des secrétaires.

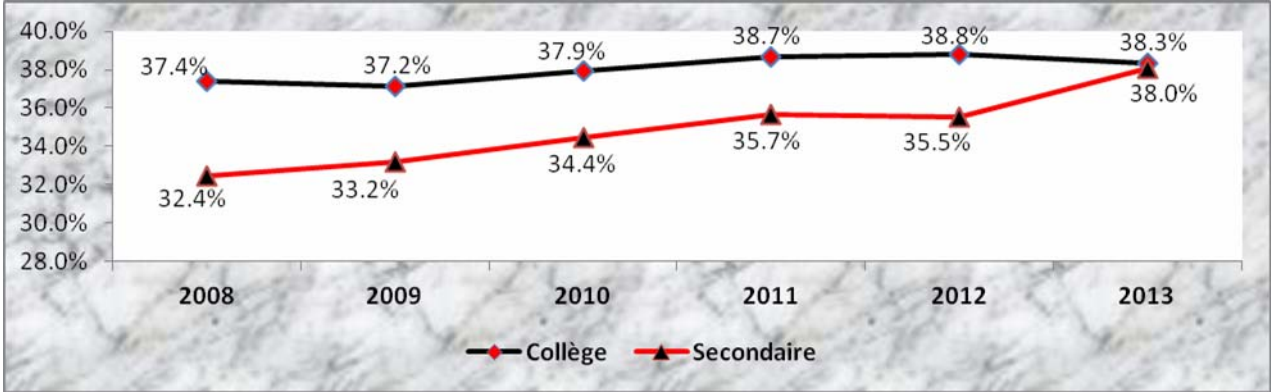
Tableau 11: Pourcentage de femmes dans le personnel des établissements par fonction en 2012/2013

FONCTION	Chargé de cours	Principal/Proviseur	Direct études	Comptable	l'Orientation	Surveillant	Bibliothécaire	Archiviste	Secrétaire	Infirmier	Gardien	Chauffeur	Planton	Femme de charge	Autres	Non précisé	Total
Femme	874	18	9	3	51	8	7	21	20	5	20	1	5	17	5	69	1 133
Homme	7 742	401	244	19	189	207	16	24	26	40	49	12	48	28	45	49 9	9 589
Total	8 616	419	253	22	240	215	23	45	46	45	69	13	53	45	50	568	10 722
% Fem	10,1%	4,3%	3,6%	13,6%	21,3%	3,7%	30,4%	46,7%	43,5%	11,1%	29,0%	7,7%	9,4%	37,8%	10,0%	12,1%	10,6%

Source : Bases de données Statistiques DGPSDE/MEPU-EC

Evolution de la part des filles dans les effectifs entre 2008 et 2013, la part des filles dans les effectifs du collège est passée de 37,4% à 38,3% soit un gain de 0,9 point sur 5 ans. Cette faible progression ne milite pas en faveur de la scolarisation des filles. Au niveau du lycée, la part des filles a fait un gain de 5,6 points de pourcentage soit en moyenne 1 point par an.

Graphique 1: Evolution de la part des filles dans les effectifs de 2008 à 2013



Source : Bases de données Statistiques DGPSDE/MEPU-EC

Evolution du taux de redoublement par sexe

Sur la période, aussi bien pour les garçons que les filles, les taux de redoublement ont évolué en dents de scie au collège et au lycée. Au niveau du collège, quel que soit l'année considérée, le taux de redoublement des garçons est supérieur à celui des filles. Au lycée, le taux des garçons est supérieur à celui des filles en 2010 et 2011.

Tableau 12: Evolution du taux de redoublement par sexe (Public et Privé)

Cycle	Sexe	2008	2009	2010	2011	2012	TAMA
Collège	Garçons	22,0%	17,0%	16,5%	24,1%	26,5%	4,8%
	Filles	21,0%	16,9%	16,4%	22,0%	25,5%	4,9%
	Global	21,6%	17,0%	16,5%	23,3%	26,1%	4,8%
Lycée	Garçons	23,1%	15,0%	13,8%	25,0%	23,6%	0,6%
	Filles	23,3%	15,1%	11,8%	23,4%	24,7%	1,4%
	Global	23,1%	15,0%	13,1%	24,5%	24,0%	0,9%

Source : Bases de données Statistiques DGPSDE/MEPU-EC

Evolution du taux d'abandon par sexe au collège

Sur la période 2008-2012 le taux d'abandon des filles a diminué plus vite que celui des garçons. Le taux est passé de 10,0% à 3,2% pour les filles et de 7,6% à 3,3% chez les garçons. Tout le long de la période, le taux d'abandon des filles est plus faible que celui des garçons sauf en 2008.

Tableau 13 : Evolution du taux d'abandon par sexe (Public et Privé)

Sexe	2008	2009	2010	2011	2012	TAMA
Garçons	7,6%	11,3%	10,5%	5,3%	3,3%	-18,7%
Filles	10,0%	10,6%	8,3%	5,2%	3,2%	-24,9%
Global	8,5%	11,0%	9,7%	5,3%	3,3%	-21,3%

Source : Bases de données Statistiques DGPSDE/MEPU-EC

2-Ministère de l'Enseignement Technique/ Formation Professionnelle de l'Emploi et du Travail

Tableau 15 : Répartition des Elèves selon les secteurs d'activités économiques 2013

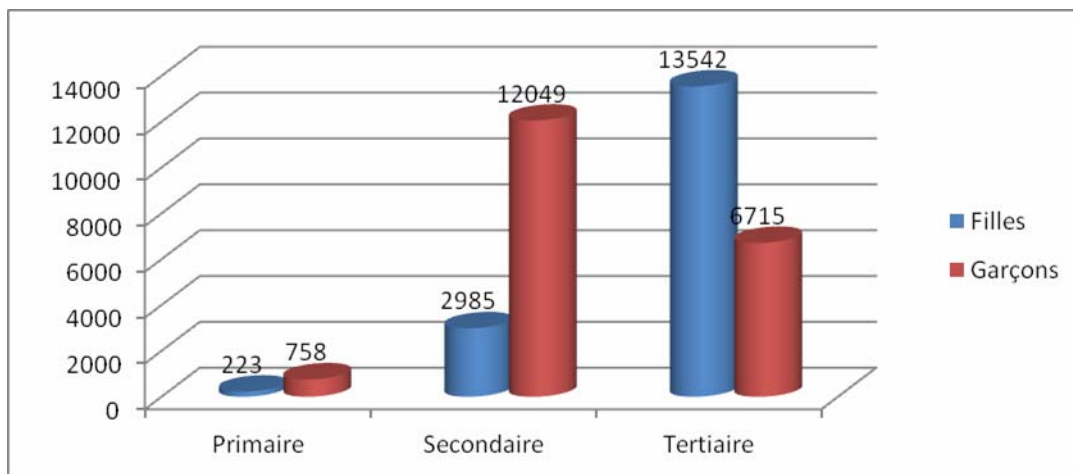
Le tableau ci-dessous donne les effectifs des apprenants de l'enseignement technique et de la formation professionnelle publique et privée par secteur d'activités socioéconomiques.

Niveau	Filles	Garçons	Total
Primaire	223	758	981
Secondaire	2985	12049	15034
Tertiaire	13542	6715	20257
Total	16750	19522	36242

Du tableau ci-dessus, 41% des apprenants dans les institutions d'enseignement technique et de formation professionnelle sont inscrits dans les filières du secteur secondaire, 56% pour le tertiaire et seulement 3% pour le secteur primaire.

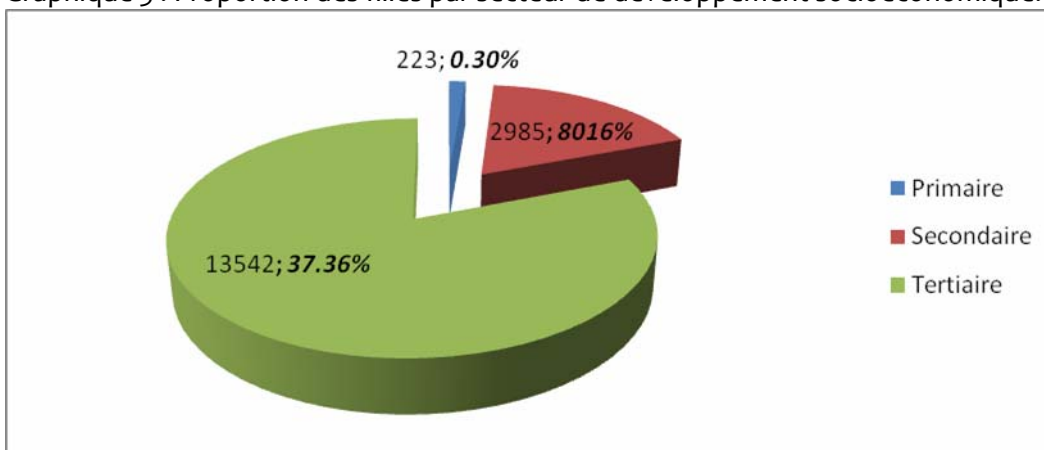
Il faut noter qu'au niveau du privé il n'existe aucune formation dans le secteur primaire. Tous les apprenants sont inscrits dans les filières du secondaire et du tertiaire.

Graphique 2 : Représentation graphique de l'effectif des élèves par secteur de développement socioéconomique.



Les filles représentent 46.21% de l'effectif total des apprenants. Cependant cet effectif féminin est beaucoup plus présent au niveau du secteur tertiaire où les filles représentent 37.36% de l'effectif global. Par contre elles sont moins présentes dans le secteur secondaire 8.16% et dans le secteur primaire 0.30%.

Graphique 3 : Proportion des filles par secteur de développement socioéconomique.



La figure ci-dessus indique clairement le manque d'engouement de la fille pour les secteurs primaire et secondaire, contrairement au secteur du tertiaire. Le taux de fréquentation de la fille est de 0.30% pour le secteur primaire et 8.16% pour le secteur secondaire.

L'évolution des effectifs des apprenants de 2009 à 2013 est présentée dans le tableau ci-dessous. L'effectif total des apprenants inscrits dans les institutions de formation technique et professionnelle est passé de 24314 en 2009 à 36 272 en 2013, ce qui donne un accroissement de 67.03% en valeur relative sur la période de ces dernières années.

Tableau 16 : Evolution des effectifs de 2009 à 2013

Ecoles	2009		2010		2011		2012		2013		% en 2009
	T	F	T	F	T	F	T	F	T	F	
ENAE	603	82	382	73	578	133	485	115	871	196	2,40%
ENATEF	92	15	95	20	96	21	56	15	104	27	0,02%
CFP	6614	859	4631	670	7117	703	12837	1496	15034	2985	41,44%
ENAM	801	63	1170	180	1232	190	1408	118	1371	189	3,80%
ENSAC	1802	893	1386	763	2843	1772	3062	2044	3419	2203	9,42%
ESSC	3806	2431	4465	3021	5972	4492	6505	4744	7272	5620	20,04%
ENSK	1074	373	609	432	641	455	607	441	571	381	1,57%
ENPT	794	243	835	304	997	382	1134	656	997	382	2,74%
CENFOTH	504	347	515	366	546	410	886	444	693	483	1,91%
ENI	1453	282	3766	1976	3147	1605	6782	3659	3215	1874	8,86%
ENEPS	105	13	159	30	152	25	180	39	141	21	0,3%
CEED	174	22	176	25	180	28	84	31	34	19	0,03%
Post primaire	243	202	236	26	593	397	1134	726	671	494	1,84%
Ecoles privées	6249	3897	4835	3066	3467	2455	7675	5199	8860	5862	24,42%
TOTAUX	24314	9722	23260	10952	27561	13068	42835	19727	36272	16750	100,00%

Tableau 17 : Effectif du personnel enseignant.

Régions	Femmes	Hommes	Total	% Femmes
Boké	9	172	181	7.31%
Conakry	76	826	902	61.78%
Faranah	7	69	76	5.69%
Kankan	10	133	143	8.13%
Kindia	12	144	156	8.75%
Labé	4	119	123	3.25%
Mamou	2	74	76	1.62%
N'Zérékoré	3	140	143	2.43%
Total	123	1677	1800	6.83%

Le taux d'accès dans les Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) progresse globalement. Cependant celui des filles reste toujours faible (25, 87% en 2011/2012). Ce taux est encore beaucoup plus faible dans les filières Scientifiques et Techniques.

Les filles/femmes se présentent comme moins intéressées ou attirées par certaines disciplines comme les mathématiques ou les sciences. Cela réduit incontestablement leur accès à des emplois plus rémunérateurs ou aux marchés du travail offrant davantage de débouchés

Tableau 18 : Evolution des effectifs étudiants par domaine d'étude selon le genre

DOMAINE D'ETUDE	2008-2009			2009-2010			2010-2011			2011-2012		
	F	T	% F	F	T	% F	F	T	% F	F	T	% F
Lettres, Arts et Sciences Humaines	4 712	21 556	5,59	6 861	31 352	6,92	8 183	35 037	7,87	6 650	32 499	7,20
Sciences Economiques et Juridiques	7 735	25 924	9,18	8 694	29 852	8,77	10 337	33 066	9,95	9 933	29 849	10,75
Sciences	1 831	8 617	2,17	1 679	7 396	1,69	1 277	5 199	1,23	895	3 533	0,97
Génie et TIC	3 528	17 284	4,19	3 712	19 253	3,75	3 436	18 633	3,31	3 063	15 798	3,32
Médecine et Sciences de la vie	3 257	10 889	3,86	3 508	11 226	3,54	3 818	12 006	3,67	3 356	10 698	3,63
Total général	21 063	84 270	24,99	24 454	99 079	24,68	27 051	103 941	26,03	23 897	92 377	25,87

Source: Service Planification et Statistiques MESRS.

Tableau 19: Evolution des effectifs d'étudiants de 2005 à 2012

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Effectif total	30 756	44 112	72 360	78 695	84 270	99 079	103 941	92 377
% filles	19,51%	20,67%	21,79%	22,53%	24,99%	24,68%	26,03%	25,87%
IES publiques	29 457	42 670	68 611	73 842	65 513	75 291	74 587	69 190
% filles	18,11%	20,22%	21,54%	21,66%	22,98%	22,39%	23,12%	22,11%
IES privées	1 299	1 442	3 255	4 405	18 374	23 237	28 605	23 187
% filles	29,79%	34,05%	26,05%	35,95%	31,77%	31,57%	32,89%	37,09%

Source: Service Planification et Statistiques (SPS) MESRS.

Ce tableau montre qu'en 2012, les IES publiques ne comptaient que 22,11% d'étudiantes contre 37,09% dans les IES privées. Il est à noter que dans les IES privées, il n'ya presque pas de filières scientifiques et techniques.

Tableau 20: Evolution de l'effectif des enseignants par grade académique des IES Publiques

Grade académique	2003/2004			2004-2005			2009-2010			2011-2012	
	Total	Fem.	% Fem.	Total	Fem.	% Fem.	Total	Fem.	% Fem.	Total	Fem.
Professeur	15	1	6,67	25	0	-	36	5	13,89	50	4
Maitre de conférences	118	2	1,69	131	2	1,53	201	16	7,96	238	10
Maitre Assistant	288	11	3,82	328	13	3,96	361	17	4,71	365	17
Assistant	229	7	3,06	343	21	6,12	823	50	6,08	1203	71
Autre	206	8	3,88	0		-	693	41	5,92	973	64
Non précise	91	13	14,29	336	7	2,08	33	4	12,12	0	
Total general	947	42	4,44	1163	43	3,70	2147	133	6,19	2829	166

Source : Service Planification et Statistiques MESRS

Par rapport au grade académique, la position des femmes dans l'enseignement supérieur reste toujours une préoccupation, car elles représentent une proportion très faible.

Tableau 21: Evolution de l'effectif des enseignants par diplôme académique des IES Publiques

Diplôme académique	2003/2004			2004-2005			2009-2010			2011-2012		
	Total	Fem.	% Fem.	Total	Fem.	% Fem.	Total	Fem.	% Fem.	Total	Fem.	% Fem.
Doctorat	356	9	2,53	327	5	1,53	-	-	-	424	19	4,48
Master, DEA / DESS	124	7	5,65	171	6	3,51	-	-	-	411	16	3,92
DES/Maitrise	344	10	2,91	490	24	4,90	-	-	-	1331	63	4,73
Autre	67	11	16,42	73	4	5,48	-	-	-	150	5	3,33
Non précise	56	5	8,93	102	4	3,92	2147	133	6,19	513	63	12,28
Total general	947	42	4,44	1163	43	3,70	2147	133	6,19	2829	166	5,87

Source : Service Planification et Statistiques MESRS

Selon ce tableau, la proportion des femmes ayant le Doctorat est de 4,48% (2011-2012).

Comparativement aux années précédentes, un effort considérable se fait remarquer par les femmes dans le cadre de l'enseignement Supérieur. Selon les statistiques fournies par SPS (MESRS) 2,53 % en 2003-2004, 1,53% en 2004- 2005 et 4,48 en 2011- 2012 pour le Diplôme de Doctorat soit un écart de 1,95 % dans un intervalle de 8 ans.

En outre, sur un effectif total de 3 405 cadres, le MESRS ne compte que 524 femmes soit 15,38% en 2012 (MTFP 2012).

Aussi, sur les 17 Institutions d'Enseignement Supérieur Publiques, il n'ya qu'une Directrice soit 5,88% et dans les 37 Centres de Recherche et de Documentation, on note la présence d'une seule Directrice soit 2,85%.

Effectifs des écoles techniques

N	ECOLES	2004/2005		2005/2006		2006/2007		2007/2008		2008/2009	
		T	F	T	F	T	F	T	F	T	F
1	ENAE Bordeaux	114	18	120	25	85	20	209	7	142	8
2	ENAE Mancenta	145	47	94	12	87	6	131	18	170	21
3	ENAE TOLO	117	29	152	32	118	28	130	34	169	40
4	ENAE KOKA			65	10	98	17	94	11	122	13
5	ENATEF Mamou	72	19	73	18	72	16	71	13	92	15
	TOTAL	448	113	504	97	640	87	535	83	695	97

Effectifs des écoles professionnelles

N°	ECOLES	2004/2005		2005/2006		2006/2007		2007/2008		2008/2009	
		T	F	T	F	T	F	T	F	T	F
1	CFP Boké	335	41	622	115	887	195	1015	225	1320	263
2	CFP BORDO	82	3	83	2	74	2	123	7	160	8
3	CFP CHEMIN FER	66	13	74	5	60	1	116	7	151	8
4	CFP DONKA	502	20	460	19	491	18	543	13	706	15
5	CFP FARANAH	52	6	44	2	61	16	118	46	153	54
6	CFP FRIA	270	20	392	15	638	37	879	66	1143	77
7	CFP GUEKEDOU	61	1	64	1	61	1	60	2	78	2
8	CFP KANKAN	156	9	215	27	163	33	202	34	263	40
9	CFP KINDIA	193	19	152	6	41	2	155	24	202	28
10	CFP KISSIDOU	23	1	30	0	114	80	34	0	44	0

11	CFP LABE	145	16	157	15	176	17	327	102	425	119
12	CFP MAMOU	20	0	23	0	25	1	25	1	33	1
13	CFP MATOTO	251	13	446	59	366	53	490	59	637	69
14	CFP N'ZEREKORE	241	7	102	19	162	36	224	55	291	64
15	CFP RATOMA	161	8	148	3	162	4	234	9	304	11
16	CFP MARITIME	310	71	267	35	246	31	215	31	280	36
17	CEPERTAM	40	0	47	0	-	-	60	0	78	0
18	BTS BOKE	84	4	102	8	118	30	268	53	348	62
19	CFP Poste Primaire	-	-	70	45	100	80	118	931	153	109
20	ENAM	380	15	408	34	670	54	616	54	801	63
	TOTAL	3372	267	3902	351	4615	691	5822	881	7570	1029

Effectifs des écoles professionnelles

N	ECOLES	2004/2005		2005/2006		2006/2007		2007/2008		2008/2009	
		T	F	T	F	T	F	T	F	T	F
1	ENSAC	1197	734	956	578	1104	599	1386	763	1802	893
2	ESSC	1379	1114	2201	1481	2506	1781	2928	2076	3806	2431
3	E N S Kindia	227	134	579	329	1125	4019	826	319	1074	373
4	E N P & T	435	139	428	1025	572	183	611	208	794	243
5	CENFOTH	363	284	281	257	323	243	388	297	504	347
6	ENEPS	37	4	67	9	81	11	81	1	105	13
7	ENI	2490	1074	1900	998	1125	535	1118	241	1453	282
8	CEED PITA	37	9	70	13	20	5	134	19	174	22
9	CFPP					100	80	187	173	243	202
	ECOLE PRIVEES	3127	1901	4056	1299	5180	2720	4807	3331	6249	3897
	TOTAL TERTIAIRE	6165	3502	6482	4760	6956	3856	7659	4107	9955	4796
		13112	5783	14944	6507	17211	7354	18823	8402	24469	9819

Violences faites aux femmes

Ampleur du phénomène:

Les Mutilations Génitales Féminines

88 % de femme en Guinée Forestière;

64 % de femme en Basse Guinée ;

57 % de femme à Conakry;

54 % de femme en Moyenne Guinée;

51 % de femmes en Haute Guinée.

La violence à l'égard des femmes est aussi répandue en milieu urbain qu'en milieu rural. Sa prévalence est relativement faible chez les femmes peulhs (89%) et les femmes malinkés (90%). Elle est relativement plus forte chez les femmes soussou (95%) et nettement plus élevée chez les femmes kissis (98%), guerzés et tomas (99%)

Les mariages précoces

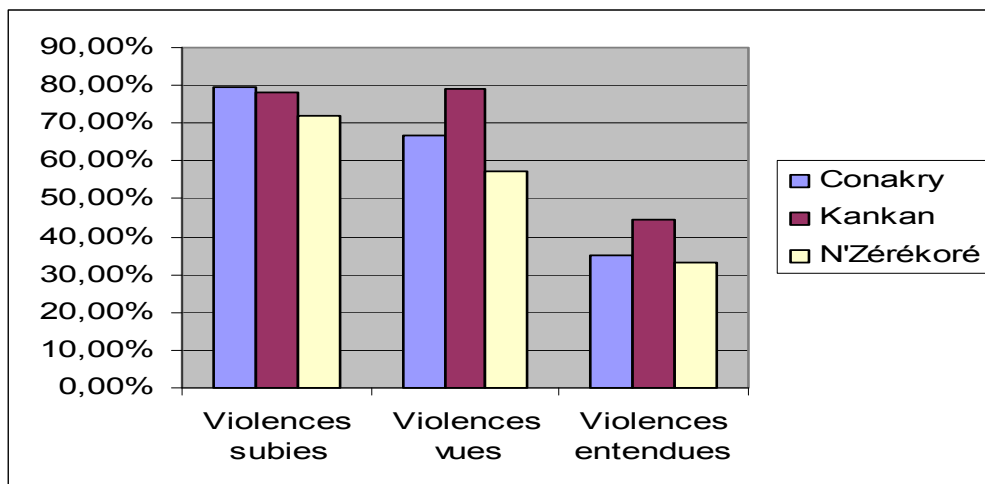
Le taux de prévalence des mariages précoces est l'un des plus élevés dans le monde. En moyenne 3 /5 filles sont mariées à l'âge sont mariées avant leur 18ème année. En 2005, plus de la moitié des femmes de 20-24ans (63%) étaient mariées ou en union avant l'âge de 18ans. Les données montrent peu ou pas de changement depuis (1999) (65%).

Alors que le mariage précoce est très répandu en Guinée, le taux de prévalence le plus élevé est dans la région de la Haute Guinée (76%), suivie par la Moyenne –Guinée (75%), la Guinée Forestière

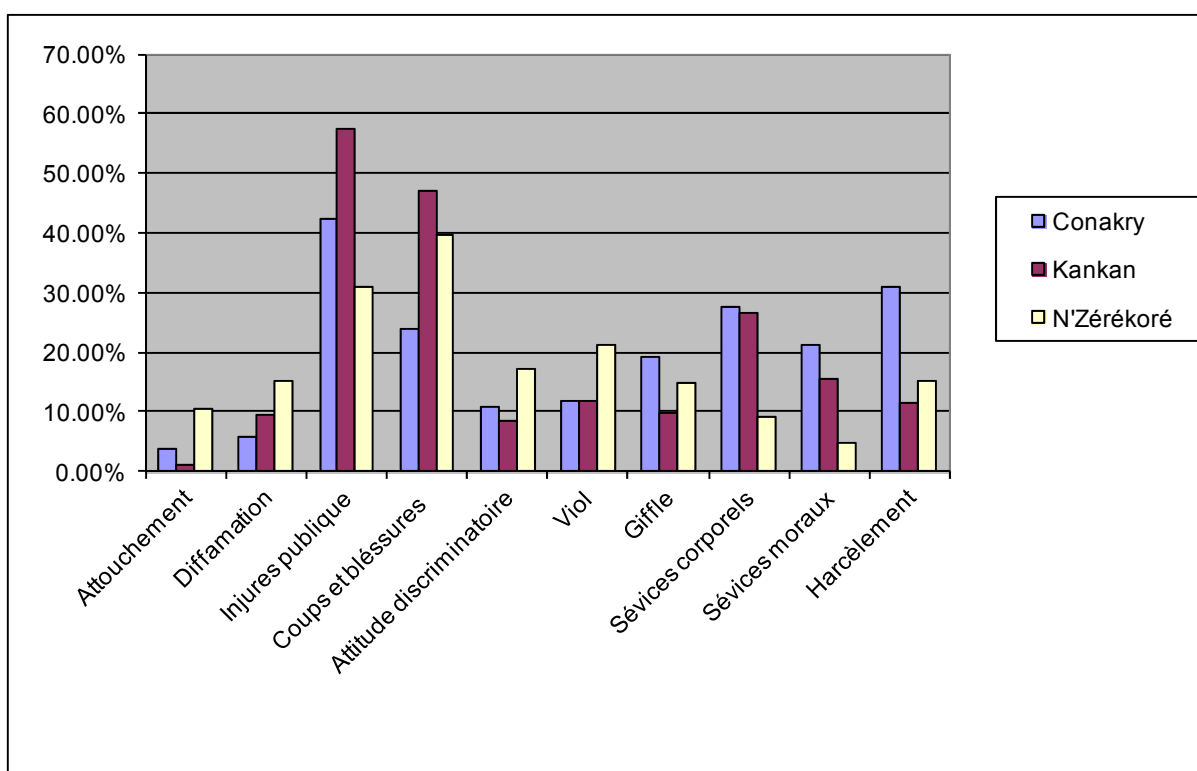
(75%), la Basse Guinée (61%) et Conakry (39%). La prévalence du mariage précoce en Guinée est beaucoup plus élevée que la moyenne de l'Afrique Subsaharienne (37%)

Nature de violences en fonction du paramètre région

Les résultats concernant la nature et les types de violences ont été présentés en fonction des paramètres région, établissement, sexe et zone. Cette présentation permet de comparer les résultats en fonction des paramètres cités en référence.



Type de violence par région



- Rarefaction et insuffisance des financements des partenaires au développement ;
- Pauvreté croissante des familles;
- Insuffisance d'application des conventions, lois et règlements;
- Persistance des pesanteurs socioculturelles ;
- Insuffisance et faiblesse des mécanismes de coordination;
- Faible implication des femmes dans les prises de décisions (aussi bien au niveau des organisations sociales et politiques que dans l'administration publique et institutions républicaines)

- Méconnaissance des traités juridiques ratifiés par la Guinée ;
- Faible sensibilisation des communautés.

PERSPECTIVES

- Le Renforcement de capacités des acteurs ;
- La Mobilisation, sensibilisation et plaidoyers;
- La Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des différents Plans d'Action des secteurs;
- Le Renforcement du Mécanisme institutionnel.

CONCLUSION

L'évaluation des 20 années de BEIJING qui coïncide à celle des quinze années de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015 interpelle tous les pays membres à saisir cette opportunité. Pour répertorier les différentes réalisations accomplies en faveur de l'égalité d'accès hommes/ femmes; garçons / fille, la pleine participation des femmes/ filles aux structures du pouvoir, aux postes et instances de prise de décision.

Mais aussi de signaler les défis qui continuent à empêcher cette pleine participation tout en projetant des perspectives par rapport à l'ensemble des douze domaines d'action de la plateforme de Beijing.

La volonté politique ne manque pas quant à la signature et à la ratification des instruments juridiques relatifs aux droits des femmes, néanmoins le fossé est très profond entre la théorie et les actions pratiquées sur le terrain et cela en dépit de la bataille menée par les femmes /filles à travers les journées de sensibilisation, de plaidoyer et de lobbying à tous les niveaux.

ANNEXE

LISTE COMITE DE REDACTION

Prénoms et Nom	Fonctions	Structures	Adresses
Diaby Mariama SYLLA	Secrétaire Générale	Ministère Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance	631 17 52 84/ 628 44 48 4 munamary@yahoo.fr; diamarsyl10@gmail.com
Marie TOURE	Directrice Nationale de la Promotion Féminine et du Genre	Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre	631367848
Batouly KABA	Directrice Nationale Adjointe de la Promotion Féminine et du Genre	Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre	656111215batoukaba@yahoo
Seraphin -Kone KOLIE	Chargé d'Etudes	Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre	664210375/631210375 koliseraphinkone@yahoo.
Alsény Djibril CONTE	Premier Chargé de suivi projet Appui à la Promotion du Genre	Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre	657599815/631433808
Sékou Yalani BANGOURA	Deuxième Chargé de Suivi projet Appui à la Promotion du Genre	Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre	631060000/664342446
Moussy BANGOURA	Point Focal Projet Egalité de Sexe et Droit Reproductif	Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre	621500027

LISTE DES CONTRIBUTEURS

Prénoms et Nom	Fonctions	Structures	Adresses
----------------	-----------	------------	----------

Aissatou M'Barra DIALLO	Point Focal	MESRS	628074464 aissatoumbara@yahoo.fr
Aminata Mara	Point Focal	MA	655498700
Dr Ali CAMARA	Point Focal	MS	
Mme Morgane	Point Focal		
Aissatou DAF	Point Focal	MFPRMA	631807491daffaissatou@yahoo.fr
Saran MARA	Point Focal	MEEF	
Mme FALL	Point Focal	MIC	
Mariama CAMARA	Point Focal	MCI	
Salimatou TOUNKARA	Point Focal	MEPUEC	664558696/628718140sailematoutoukara@
Mama Yawa SANDOUNO	Point Focal	MP	